

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE

DE

MONTREAL

VINGT - CINQ ANS!

ODE

Hic diēs verē festus atq;
Eximet curas.....

(HÉRACÉ, ode XIV, livre III.)

*Vingt-cinq ans!..... C'est le temps que saint Pierre dans Rome
Vécut pour accomplir la grande œuvre des Cieux,
Y dressant à jamais la Croix du Dieu fait Homme
Sur les autels brisés d'hommes qu'on faisait dieux.
Grâce à ce souvenir la vingt-cinquième année
Inspire aux cœurs chrétiens l'allégresse et ses chants;
Tous aiment à fêter l'époque fortunée
Des premiers vingt-cinq ans.*

Des flancs de la montagne où l'infaillible chaire
 S'élève comme un phare et brille dans les airs,
 D'où le Pontife - Roi fixant la terre entière,
 Au nom du Dieu vivant commande à l'univers,
 On vit surgir un jour dans notre Ville sainte
 Cet asile français que des cœurs bienfaisants
 Ouvraient avec leur foi, sans secours, mais sans crainte,
 Il y a *vingt-cinq ans*.

Vingt-cinq ans sont bien longs dans les temps où nous sommes,
 Et du Nord au Midi tout s'écroute en tout lieu,
 Mais l'autan déchainé sur les œuvres des hommes
 Vient mugir impuissant près des œuvres de Dieu.
 L'œil fixé sur le ciel, la Foi toujours féconde
 Donne à la Charité des secrets triomphants,
 Et, l'Espérance au cœur, la Religion fonde
 Pour plus de *vingt-cinq ans*.

Sur nos murs l'Esprit - Saint tendit ses blanches ailes,
 Le doux Cœur de Marie y jeta ses ardeurs *
 Et l'immortel Pie IX de ses mains paternelles
 Sur eux avec amour prodigua les faveurs.
 Pie IX n'est plus, hélas ! mais ouvrons leur histoire,
 Nous y trouvons inscrits ses vœux et ses présents :
 Chaque page à nos cœurs rappelle sa mémoire
 Depuis ces *vingt-cinq ans*.

* Le Séminaire français est dirigé par les PP. du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Dix pour assurer mieux une œuvre qu'il inspire
Dans le danger parfois semble l'abandonner ;
A la persévérance il daigne enfin sourire,
Et, s'il veut des efforts, il sait les couronner.
Ces murs ont vu surgir des soucis à leur ombre,
Ils furent les témoins de bien des dévouements,
D'un zèle à toute épreuve et de labeurs sans nombre
Pendant ces *vingt-cinq ans* !

Amis, c'était le temps des vaillants sacrifices,
La France défendait alors le Pape - Roi ;
Autour du Vatican elle avait ses milices :
Elle aura sa phalange aux sources de la Foi.
Il suffit d'un élan pour qu'un autre le suive :
Rome a sur tous les cœurs des attraits si puissants !...
Et combien sont venus puiser à cette eau vive
Depuis ces *vingt-cinq ans* !

Bientôt sur les chemins de la Ville éternelle
On put voir plus nombreux se hâter des Français ,
Des Pères leur offraient leur aide et leur tutelle
Sous les yeux du Docteur qui ne faillit jamais.
Est-il un diocèse, *amis*, en notre France,
Qui n'ait vu s'abriter plusieurs de ses enfants
Dans ce séjour de paix, de travail, de silence ;
Pendant ces *vingt-cinq ans* ?

Nos aînés sont partis, nous occupons leurs places,
 Mais ils nous ont légué leur amour, leur ardeur :
 Préparons-nous donc tous à voler sur leurs traces,
 A combattre avec eux les combats du Seigneur.
 Ils sont allés s'unir aux champions de l'Eglise
 Pour attaquer de front le mal sur tous les champs,
 Et pas un n'a failli dans la noble entreprise
 Pendant ces *vingt-cinq ans*.

Nous qui goûtons ici la paix de la retraite,
 Venus de toutes parts, nous n'avons qu'un seul cœur ;
 Ah ! puissions au trésor d'une union parfaite
 Et l'amour des vertus et la plus sainte ardeur.
 Dieu nous sourit du Ciel, sur nous son regard brille,
 Chaque nouvelle année augmente encor nos rangs
 Et l'on ne vit jamais plus nombreuse famille
 Pendant ces *vingt-cinq ans*.

Béni soit le Seigneur !... Il frappe ceux qu'il aime,
 Et, dans son paradis voulant un saint de plus,
 Il nous ravit un jour notre Père lui-même *
 Qui veille sur ses fils du milieu des élus.
 Pourrions-nous à cette heure oublier sa mémoire !...
 Au parfum qu'elle exhale ouvrons nos cœurs aimants
 Et célébrons encor celui qui fit la gloire
 Des premiers *vingt-cinq ans*.

* Le R. P. Freyd, ancien supérieur.

A l'humble fleur des champs Dieu donnè la rosée, ;
 A l'oiseau sa pâture, au bercail son pasteur :
 Il rappelait Elie, un nouvel Elisée
 Recueillit son manteau, nous conserva son cœur.
 S'il ne nous laissa point orphelins sur la terre
 Oh ! qn'il exaucc encor le vœu de vos enfants
 Et nous laisse fêter, cher et révérend Père ,
 Un jour vos *vingt-cinq ans*.

Nous devons au trésor de la reconnaissance
 Notre juste tribut, il ne pourra jamais,
Pères ** que nous aimons, de votre vigilance,
 De vos soins généreux compenser les bienfaits.
 Les fils du Saint-Esprit ont le zèle en partage,
 Dans le Cœur de Marie ils puisent leurs élans ;
 Leurs vertus dans nos murs ont gravé leur passage
 Pendant ces *vingt-cinq ans*.

* Le R. P. Eschbach, supérieur du Séminaire français, ancien élève du R. P. Freyd dans cette maison.

** Les RR. PP. directeurs du Séminaire.

Mais le ciel en ce jour veut combler notre joie.....
 Cette fête peut-elle envier plus d'éclat,
 Quand pour la présider la France nous envoie
 Sa gloire la plus sainte et son premier Prêlat ?
Eminence *, en tous lieux sur vos pas l'honneur vole,
 Votre nom est béni des petits et des grands,
 Votre présence est donc la plus belle auréole
 Du jour des *vingt-cinq ans*.

Oui, réjouissons-nous à cette heure si chère,
 A l'envi célébrons, *amis*, ce jubilé ;
 Amour, reconnaissance à notre Séminaire,
 Paix et gloire à ce jour par nos vœux appelé.
 Adressons au Seigneur des prières ferventes,
 De nos voix exhalons les plus joyeux accents.
 Souhaitons à cette œuvre en nos âmes aimantes
 De nombreux *vingt-cinq ans*.

Rappelons-nous encor qu'un devoir nous incombe :
 De prier pour les morts, amis, il est si doux !.....
Vingt-cinq ans ont creusé, hélas ! plus d'une tombe,
 Prions pour nos défunts, d'autres prieront pour nous.
 Puis, tournant les regards vers la Mère - Patrie,
 Donnons un souvenir à nos frères absents ;
 Tous voudraient avec nous, de leur voix attendrie,
 Chanter ces *vingt-cinq ans*.

* Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Espoir dans l'avenir ! Dieu nous sera propice,
 Marie avec amour étend sur nous son bras ;
 Du haut du ciel encor que Pie IX nous bénisse,
 Léon XIII à son tour nous bénit ici - bas.
 Cette œuvre n'aura rien de notre vie humaine,
 Faible et léger esquif à la merci des vents ;
 Ah ! puissions - nous heureux fêter sa *cinquantaine*,
 Oui, tous, en *vingt - cinq ans* !

Rome, lundi de la Pentecôte, 10 juin 1878 .

Le 10 juin dernier, le Séminaire français de Rome célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation ou ses *noces d'argent*. Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, accompagné de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Aire, de plusieurs prélats et ecclésiastiques français, a daigné accepter la présidence de cette fête de famille.

L'abbé Donatien Hiron, prêtre du diocèse du Mans, élève du Séminaire français, composa à cette occasion l'ode ci-dessus, qui a été lue à la fin du diner offert par le R. P. supérieur du Séminaire dans la villa des princes Massimi.

L'auteur la dédia au R. P. supérieur, aux révérends pères directeurs et aux élèves du Séminaire français de Rome, en ces termes :

" Les éclairs de bonheur que le ciel nous envoie
 Tombent dans le passé pour guider l'avenir,
 Laissez-moi, d'un beau jour écoulé dans la joie,
 Déposer à vos pieds cet humble souvenir. "

Nous sommes heureux de reproduire ici cette ode magnifique, et de nous associer ainsi aux sentiments et aux vœux que le poète exprime à l'égard du vénérable Séminaire français.

T. - A. G.

LA MONNAIE DE CARTES AU CANADA

II

Enfin, le 27 mai *, les capitaines de milice de Montréal adoptèrent un règlement concernant le recouvrement des lettres de change conformément aux engagements cités. Par un arrêt du 24 décembre 1762, les porteurs de papier-monnaie au Canada doivent le remettre au Sr de la Rochette dans les quatre mois à compter du jour de la publication de l'arrêt. Le nom et le domicile du propriétaire devaient être fournis à l'officier du gouvernement. Il y avait un danger à éviter. Il était essentiel de ne pas confondre la monnaie de papier qui appartenait aux sujets français avec celle qui était en la possession des Canadiens ; il pouvait se commettre des fraudes de la part de porteurs d'obligations se présentant avec des noms supposés. La France s'engageait à retirer les bons canadiens, mais non les effets de commerce déposés entre les mains de ses sujets. Afin d'arriver à connaître le chiffre du papier-monnaie dans la colonie, les capitaines de milice adoptèrent un règlement spécial. Il y est stipulé que les porteurs de lettres de change, monnaie de cartes et ordonnances, doivent les remettre au bureau de M. Panet, notaire et greffier de Montréal, pour en faire constater le montant. Ceci doit être fait dans le mois de juin 1763. Il est tenu un registre où sont mentionnés les noms, qualité et domicile des créanciers de l'État. En remettant ces bons aux porteurs, M. Panet leur délivre un bordereau avec certificat au bas ; il garde un double de ce bordereau. Il peut faire prêter serment afin de s'assurer si les porteurs sont propriétaires légitimes. Le receveur a cinq sols par chaque mille livres. Les heures de bureau sont de 7 à 5 heures. Il y a un bordereau pour chaque espèce de papier-monnaie. L'état général de M. Panet a constaté une somme de 382,037.17 francs de monnaie de cartes et de lettres de change dans le gouvernement de Montréal. Cet état est déposé dans les archives du palais de justice à Montréal. Ces archives contiennent aussi la répartition,

* Lettres et placards, etc., p. 56.

faite vers le même temps, sur les biens des propriétaires à Montréal, pour la reconstruction des murs de la ville. Ces documents sont déjà vieux de plus d'un siècle, mais ils sont intacts.

Des mesures semblables furent adoptées dans les gouvernements de Québec et des Trois-Rivières. Le placard du gouverneur Haldimand pour l'enregistrement de la monnaie de cartes à Trois-Rivières est du 11 mars 1764 *. MM. Detourneux de Rouville et B. Perrault agirent gratuitement comme receveurs. En homme prudent, le gouverneur Haldimand avait, le mois précédent, prohibé l'agiotage du papier-monnaie. Son but était de mettre à l'abri de spéculations véreuses les pauvres colons ignorants, dont le gouvernement français s'était chargé de racheter les effets de commerce †.

Il nous reste encore à citer deux ou trois ordonnances sur la monnaie de cartes. Celle du 26 juillet 1762 *, au gouverneur Gage, fixe la valeur de cette monnaie. L'écu français de six livres tournois vaudra à l'avenir huit chelins et dix sols, monnaie de Montréal. Le sou marqué vieux à une coppe et demie, le sou marqué neuf à deux coppes juste. Cette ordonnance avait été faite pour empêcher que la monnaie française du gouvernement de Montréal, estimée au-dessous de sa valeur, ne fût transportée ailleurs, ce qui augmentait la rareté du numéraire.

Le 17 septembre 1764 †, le gouverneur Murray et son conseil rendent une ordonnance établissant pour l'avenir le cours de la monnaie. Il y est établi que toutes les monnaies en usage dans la colonie seront réduites en louis, chelins, deniers, et farthings. Enfin, le 29 mars 1777 *, une autre ordonnance établit le cours de la monnaie de la province de Québec. La portugaise est déclarée valoir £4; la moydore, £1.10; la quadruple ou pièce de quatre pistoles, £3.12; la guinée, £1.3.4; le louis d'or, £1.2.6; la piastre espagnole, £0.5.0; l'écu d'Angleterre, £0.5.6; l'écu de France de six livres tournois, £0.5.6; l'écu de France de quatre

* Lettres et placards, etc., p. 60.

† Lettres et placards, etc., p. 65.

* Pièces officielles, etc., p. 97.

† Ordonnances, p. 4.

* Éd., p. 70.

livres six sols tournois, £0.4.2; le chelin anglais, £0.1.1; la pièce de France de vingt-quatre sols tournois, £0.1.1; l'escalin, £0.1.0; la pièce de France de trente-six sols tournois, £0.1.8. L'article 2 de cette ordonnance fait une distinction entre la falsification ou altération de la monnaie d'Angleterre et celle des autres pays. Dans le premier cas, c'est un crime de lèse-majesté, et dans l'autre c'est un délit punissable par une amende de £100, — et de £20, pour la falsification de la monnaie de cuivre, — lesquelles amendes doivent être recouvrées dans les six mois *.

La liquidation et la dépréciation de la monnaie de cartes a donné naissance à un grand nombre de difficultés qui aboutirent devant les cours de justice. Les registres des tribunaux sous le régime militaire (1759 — 1764) nous en fournissent de nombreux exemples.

On demandait si on pouvait forcer le créancier à recevoir de la monnaie de cartes pour des obligations consenties dans un temps où cette monnaie était en valeur, mais dont le paiement n'était devenu échu qu'après dépréciation. Un grand nombre de jugements en appel confirment des sentences rendues par les chambres de milice, obligeant le créancier à recevoir des billets passés en 1759, ou avant, et payables en 1761 ou après, c'est-à-dire après la dépréciation. Mais en général l'écrit devait être fait payable en monnaie de cartes. Au reste, la jurisprudence de cette époque était loin d'être uniforme; nous avons remarqué plusieurs jugements contradictoires sur cette question. Nous en citerons quelques-uns. Le 7 mars 1751 †, la chambre de milice de Montréal avait condamné une personne à recevoir 18,000 francs en lettres de change de 1759, comme prix de vente. Appel est interjeté sur le principe que ces lettres de change n'ont aucun cours, et que ce serait payer avec rien un fonds qui vaut du bon argent. Le jugement est cassé.

Dans une cause de Bertrand contre Vaudie, il est jugé en appel, le 29 mai 1761 *, par le gouverneur Gage et son conseil, que le paiement d'une somme due peut se faire moitié en espèces et moitié en ordonnances, si telles ont été les conventions des parties.

* Cette ordonnance est abrogée par la 36^e Geo. III.

† Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 40.

* Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 35.

Dans une cause de Lapiere contre Roussel, portée en appel le 16 juin 1761 *, devant le gouverneur Gage et son conseil, il est jugé que la sentence rendue par la chambre de milice condamnant le demandeur à recevoir la somme de 500 francs en lettres de change de 1759 pour une année de loyer, par acte passé en 1759, doit être infirmée et cassée, parce que la monnaie de cartes n'a plus cours en 1761.

Dans une cause de Caron contre Bergeron, le gouverneur Gage confirme, le 11 août 1761 †, une sentence rendue par la chambre de milice, ordonnant au demandeur de recevoir en monnaie de cartes le montant du billet consenti en 1760 pour une dette contractée en 1758.

Telle est l'histoire de la monnaie de cartes au Canada ; tel fut son rôle, telle fut sa fin.

Elle a rendu des services réels au commerce dans les commencements ; elle a facilité les échanges et amélioré les conditions économiques de la colonie. Mais l'abus n'était pas loin. Le gouvernement ne sut pas l'éviter. Sa première faute est d'avoir augmenté le chiffre de la monnaie mise en circulation ; en second lieu, il commit une grande erreur en laissant à l'intendant la liberté de battre monnaie à sa guise. Cet officier avait seul le contrôle des *ordonnances*, et, d'après les instructions du roi, il pouvait en émettre autant que le besoin pouvait s'en faire sentir dans la colonie. Cette mesure d'économie politique pouvait constituer une protection avantageuse ou un abus criant, suivant qu'elle serait exécutée par un homme probe ou par un employé malhonnête. L'intendant Bigot fut un serviteur infidèle : il spécula aux dépens des pauvres colons en encombrant le marché d'une monnaie dépréciée, en exploitant l'ignorance des colons, qui mettaient sur une même ligne les *ordonnances* de l'intendant et les cartes signées par le roi. Lorsqu'on fut instruit de ces faits, il était trop tard ; le trésor royal, mis à sec par des guerres ruineuses, refusa de payer, effrayé sans doute par le chiffre considérable de bons que son agent avait signés. Ainsi la monnaie de cartes a donné naissance à tant d'abus, créé tant de déceptions, que son passage a été plutôt funeste qu'utile à la colonie.

EDMOND LAREAU.

* Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 37.

† Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 45.

L'OISEAU CHANTEUR

(IMITÉ DE L'ITALIEN.)

Humble et modeste en mon plumage
Je franchis les mers et les cieux,
Je charme l'air par mon ramage,
J'aime, je chante et suis heureux.

*
* *

Aimer, chanter, plaisir suprême,
J'aime à chanter, je veux aimer ;
Les chants, l'amour, sont de Dieu même,
Je veux aimer, je veux chanter.

*
* *

Je chante quand l'aurore blonde
Brille radiante à nos yeux ;
Quand Phébus jette sur le monde
Les rayons de ses derniers feux.

Au faucon je laisse l'audace,
Au vautour la férocité,
A l'aigle l'empire, l'espace.....
Je garde pour moi la gaité.

*
* *

Dans un ciel pur si je respire
Avec l'objet de mes amours,
Heureux alors en mon délire
Je veux aimer, chanter toujours.

*
* *

Aimer, chanter, bonheur suprême,
Je suis né pour chanter, aimer ;
Les chants, l'amour, sont de Dieu même,
Toujours je veux aimer, chanter.

ARTHUR GLOBENSKI.

LA CÉSURE ET L'ACCENT

DANS LA

VERSIFICATION FRANÇAISE

I

Le chapitre de la césure, dans les traités élémentaires de versification française, n'est pas d'ordinaire bien scientifique.

Ne pourrait-on pas le rendre tel, et profiter des théories récemment exposées sur ce sujet?

Essayons.

Dans les langues anciennes et dans la plupart des langues modernes, les syllabes ont une *quantité*, et leur prononciation est de longue ou de courte durée. On les combine pour en former ce qu'on appelle des *pieds*, et, de l'heureux mélange des *pieds*, résultent dans les vers la cadence, l'harmonie, la variété, le rythme.

La langue française ne jouit point de cet avantage. A de rares exceptions près, toutes ses syllabes ont la même durée * ; mais elle tâche de suppléer à ce défaut par l'*accent*.

L'*accent* (tonique, rythmique, syllabique) consiste proprement dans l'*élévation* de la voix sur une syllabe. Ce mot vient du latin *accentus*, de *ad* et *cantus*, c'est-à-dire le chant dont on accompagne une syllabe

La mélodie, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui fait le charme du langage populaire et qui diffère tant selon les pays et les provinces d'un même pays, n'est pas reçue dans la société française savante.

* A est bref dans *malle*, *palle*, *table* ; o, dans *cotte* ; i, dans *lit* : a, est long dans *mâle*, *pâte*, *câble* ; o, dans *côte* ; i, dans *lie* ; etc., etc.

Il y a pourtant en français un *accent* ; il n'est ni une élévation de la voix, ni un chant : on peut le définir un *appui* de la voix sur une syllabe déterminée.

Chaque mot français prononcé isolément est accentué sur la dernière syllabe pleine et sonore : *bonheur*, *aimable*.

L'*e* moyen reçoit aussi l'accent tonique, mais rarement.

Cette particularité ne se rencontre que dans les monosyllabes *que* et ses composés : *puisque*, *parce que*, etc., *me*, *te*, *se*, *le*.

Mais en français, comme en grec, il arrive qu'un ou plusieurs mots s'unissent presque en un seul avec le mot qui suit ou avec celui qui précède, et se trouvent alors privés d'accent : ils sont proclitiques ou enclitiques.

Les vers suivants ont chacun quatre syllabes accentuées seulement :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

J. RACINE.

Le, n'est pas plus, etc., sont proclitiques.

Est - ce Dieu, sont - ce les hommes ?

J. RACINE.

Ce est enclitique. Il n'y a d'autres enclitiques que *ce* et *je*.

Il se plaît à venger la vertu qu'on opprime.

VOLTAIRE.

Lorsque la voix accentue une syllabe, qu'elle y appuie, elle est amenée nécessairement à *séparer* en cet endroit ce qu'elle vient de prononcer de ce qu'elle va prononcer ensuite. Partout donc où il y a un accent, il y a un repos, un arrêt, une suspension dont la durée varie, et qui détermine une *coupe* ou *césure* * (*Cedere*, couper).

Cela posé, voici comment on peut formuler les règles qu'ont introduites l'usage et le bon goût :

PREMIÈRE RÈGLE.

Tout vers français doit se terminer par un mot accentué, où l'on puisse faire la pause naturelle et harmonieuse que nous appelons *repos final*.

* La coupe ou césure n'est pas une syllabe, comme le disent les vieilles prosodies latines, mais l'intervalle de temps entre une syllabe accentuée et la suivante.

SECONDE RÈGLE.

Les vers de douze, dix et neuf syllabes exigent en outre : les premiers, sur la 6^e ; les seconds, sur la 4^e, et les derniers, sur la 3^e syllabe, un accent qui permette un *repos marqué*.

On donne *exclusivement* le nom de *césure* à la coupe ou séparation qui en résulte, et celui d'*hémistiche* (demi-vers) à chacune des deux parties égales du vers de douze syllabes ou *alexandrin* ainsi coupé.

On ne pourrait préciser quelle doit être la durée de ce repos.

Il est certain que :

- celui de la finale peut être moins long que celui de la césure ;
- ce dernier ne doit pas être le plus marqué de tout le vers ;
- le repos sur une syllabe sonore suivie dans le même mot d'une syllabe renfermant un *e* moyen (c'est-à-dire comptant dans la mesure du vers) est insuffisant.

Exemples :

Douze syllabes.

Que toujours dans vos vers — le sens comptant les mots,
Suspende l'hémistiche, — en marque le repos.

BOILEAU.

Soldats, empoignez - *le* — par jambes et par bras.

MONTDESARD.

Forcez - l (e) à vous *défendre* — ou fuyez avec lui.

CRÉBILLON.

Privez - le, privez - *le* — de cette grâce insigne.

SCUDÉRY.

Frappe et redresse - *les* — au juste et droit niveau.

CORNEILLE.

..... — Et tes *palais* ?

— Je ne sais plus qu'en faire — O Genséric, prends - *les*.

VAN HASSELT.

Dix syllabes.

On court bien *loin* — pour chercher le bonheur.

FLORIAN.

Quoi ! parce *que* — vous tenez en réserve

Mille *journaux* — avec quelque autre appoint,

Vous *prétendez* —

L. VEUILLOT.

Neuf syllabes.

De ces lieux — l'éclat et les attraits.

J. RACINE et BOILEAU.

TROISIÈME RÈGLE.

Ces repos sont les seuls obligés, mais non point les seuls permis.

Il convient de ménager d'autres repos et d'autres coupes dans ces mêmes vers et dans tous ceux qui ont plus de quatre syllabes. La place n'en est pas fixée, et c'est de leur intelligente répartition que dépend le rythme du vers français.

Combien de *fois*, — sur mon *roc* solitaire,
L'*aigle* a changé sa *plume* — et le *chêne* ses *glands* ?

LAMARTINE.

Tout *fuil*, *et*, sans s'*armer* d'un *courage* inutile
Dans le temple *voisin* *chacun* cherche un *asile*.
Hippolyte lui *seul* — digne *fiis* d'un *héros*,
Arrête ses *coursiers* — saisit ses *javelots*,
Pousse au *monstre* — *et*, d'un *dard* lancé d'une *main sûre*,
Il lui fait dans le *flanc* une large *blessure*.....

J. RACINE.

Lorsque les coupes ne sont pas habilement ménagées, l'alexandrin est d'une insupportable monotonie. Quiconque ne sait pas saisir ces coupes ne sait pas lire des vers *.

Les coupes produisent tout particulièrement d'heureux effets d'harmonie imitative.

Viens, descends, *arme* - toi : que la foudre enflammée
Frappe, écrase à nos yeux leur sacrilège armée.

VOLTAIRE.

* Beaucoup d'entre nos mâche-lauriers modernes, au nom des immortels principes de liberté, ont voulu s'affranchir de cette règle si difficile à observer et qui gênait leur médiocrité. L'alexandrin est mécanique et roide, disent-ils,

- Animons sa langueur par des effets de style,
- Par des enjambements hardis, multipliés,
- Constants; de rimes d'or constamment égayés;
- Forçons tout en couleur, ciselons avec zèle:
- Permis de cheviller, pourvu que l'on cisele!
- Ciselure, couleur et rime, tout est là.
- Au diable la césure et qui la révéla!
- Musique de moulin pour le pas lourd des ânes!

L. VEUJLOT.

J'entre : le peuple fût, le sacrifice cesse.

J. RACINE.

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille.

J. RACINE.

La Fortune a, dit-on, des temples à Surate ;
Allons là.

LA FONTAINE.

Si ma fille une fois met le pied en Aulide,
Elle est morte.

J. RACINE,

Il prend à tous les mains : il meurt. Et les trois frères.
Trouvent un bien fort grand.....

LA FONTAINE.

Revêtu de lambeaux, tout pâle ; mais son œil
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

J. RACINE.

Elle lui dit adieu, prend sa volée, et rit.....

LA FONTAINE.

Ces données suffisent pour faire comprendre tout ce qui concerne la césure et les repos. L'énoncé de quelques conséquences facilitera les applications *.

La 7^e syllabe de l'alexandrin, comme la 5^e du vers de dix syllabes, doit être élidée, ou appartenir à un autre mot que la syllabe précédente.

La césure ne peut couper un mot en deux parties.

Elle ne peut séparer des mots qui se lient nécessairement ; par exemple :

- l'auxiliaire et le participe, lorsqu'ils se suivent immédiatement ;
- le substantif et le qualificatif, lorsque l'un des deux ne remplit pas toute la seconde partie du vers ;
- deux verbes ou un verbe avec un nom formant un sens indivisible, comme : *faire construire, il faut partir, aide-mémoire* :

* On remarquera que ces conséquences sont précisément les longues et nombreuses règles des traités de versification.

- la préposition et son complément;
- les différents mots d'une locution adverbiale, d'une conjonction : *à moins que, après que, etc.*

Les vers suivants sont fautifs. Les mots en italiques sont ceux qui devraient être accentués et ne le sont pas.

Ce n'est pas qu'en nos jours la fortune du Dante
Ne fasse de *l'exil* amer manger le sel.

LAMARTINE.

Ma foi, j'étais un *franc* portier de comédie.

J. RACINE.

Je déteste ces *gens* maigres, à face pâle.

DE LA PRADE.

Mais, hélas ! encor *plus* ennuyeux que sublime.

L. VEUILLON.

Lui faisant avaler pour sa cruelle peine
Une tasse de *sang* de taureau toute pleine;

Les frères MONTBESNARD.

Dante aime cette *fleur* de myrte et la respire.

SAINTE-BEUVE.

Oh ! folie,

A qui met tels fous en procès,
Sire, on le renvoie à ses
Brebis ! Il est fol de nature.

Farce de Pathelin.

Son sénat qui l'*avait* adoré l'insultait.
Saint-Lazare, il *faudra* broyer cette bâtisse.
Les jours, les mois, les *ans* passent, ce flegmatique
Règne.

L'immondice au *sommet* de l'Etat se déploie.
C'était fait pour *vieillir* bête, et mourir cuistre.
Que nous vous le *disions* bien, une fois pour toutes.
Pour que la *liberté* revive, et que la honte
Meure.

Carnage affreux, *moment* fatal ! L'homme inquiet
Sentait que la bataille entre ses *maines* pliait.
C'est bien. Je laisse, à *ceux* qui veulent long temps, vivre
Cette lâche vertu.

VICTOR HUGO.

Le soin mordant, hôte *importun* de sa pensée,

PH. DESPORTES.

Les vers suivants sont irréprochables :

A l'abri d'une longue — et sûre indifférence.

M^{me} DESHOULIÈRES.

Un sang bouillant de gloire — et digne d'un autre âge.

LAMARTINE.

Ses chanoines vermeils — et brillants de santé
S'engraissaient d'une longue — et sainte oisiveté.

BOILEAU.

Enfin, on peut observer que *l'enjambement*, dont on fait ordinairement un chapitre spécial, est la même faute que le déplacement de la césure. Il est un obstacle au repos final du vers et fait disparaître la rime. En effet, le dernier mot du vers qui enjambe est ordinairement proclitique ;

Maintenant, bien près de la troupe des *grands*
Fondateurs, guerriers de la troupe des Francs .

RAPIN.

Un bon duel, c'est charmant ! Mais où nous mettre ? *Sous*
Ce réverbère.

VICTOR HUGO.

Grands, sous ne sont point du tout accentués.

II

On a utilisé a *rec succès* les cadences produites par ces espèces de pieds français, dans la composition de couplets destinés à être chantés, et surtout dans la traduction des romances et des opéras écrits en langues étrangères. De cette façon, tous les couplets s'adaptent également bien à l'air fait sur le premier, ou à une mélodie calculée pour des vers mesurés de langues prosodiques. Ces vers français ainsi cadencés ne s'écartent en rien, d'ailleurs, des lois ordinaires de la versification française. Les

* On peut observer que ces vers de Nicolas Rapin (1535 - 1606), qui florissait avant que " Malherbe vint, " sont de onze syllabes. L'auteur a prétendu faire des vers métriques.

syllabes enclitiques ou proclitiques simulent les brèves, les syllabes accentuées imitent les longues et elles se combinent à la manière des pieds latins et grecs *.

Un exemple fera comprendre immédiatement les avantages de ce système.

Je suppose connu l'air sur lequel se chantent ces vers anglais :

There's a *land* that is *fairer* than *day*,
And by *faith* we can see it *afar*.

(*In the sweet by and by.*)

Je souligne les syllabes longues. On voit que chaque vers se compose de trois anapestes †.

Que l'on traduise sans tenir compte de la prosodie, en ne s'inquiétant d'autre chose que de donner au vers français le nombre de syllabes du vers anglais :

Mon *fil*, au *loin* il est un *séjour*
Que le *Seigneur* à la *foi* découvre.....

Que l'on essaie ensuite de chanter ces vers sur la mélodie de Webster, et l'on se trouvera contraint de violenter la cadence et d'appuyer sur des proclitiques :

Mon *fil*, au *loin* il est un *séjour*
Que le *Seigneur*, à la *foi* découvre.....

* Dès le XVI^e siècle, nos poètes français ont essayé de faire des vers métriques, à l'exemple des anciens. Ils n'ont pas réussi, parce qu'ils ont fait longues d'autres syllabes que la syllabe accentuée. Qu'on en juge par les vers suivants, qui prouvent précisément le contraire de ce qu'ils veulent faire et dire.

N. Rapin-parle de ses accusateurs :

O quant à part je les tiens
Pour rendre compte à loisir
De mon dessein commencé,
Besoin leur est d'accorder
Que nous ne sommes en rien
Moins excellens ni moins duits
Aux quantitez de nos mots
Que les Romains et les Grecs,
Pouvant comme eux le François
En long et bref prononcer.

(Ode anacréontique (!) à un poète oublié nommé Gillot).

† On sait que l'*anapeste* a deux brèves suivies d'une longue ; le *dactyle*, une longue et deux brèves ; le *trochée*, une longue et une brève ; l'*iambe*, une brève et une longue.

Une oreille tant soit peu sensible saisira sur le champ le peu d'harmonie de ces vers maltraités.

Au contraire, les *anapestes* suivants conviennent à la mélodie aussi bien que les vers anglais :

Sous un ciel plus brillant que le jour
Est un lieu que la foi nous découvre.....

Il est pourtant des milliers de romances dans lesquelles on a fait jurer de la sorte la musique et la poésie. Le ton seul y fait la chanson, le vers a disparu, le sens des mots lui-même devient inintelligible. Autant vaudrait chanter de la prose ou seulement solfier.

Voici des paroles composées pour être chantées sur l'air de la *Romance de Joseph* ; je souligne les syllabes accentuées par la musique :

A peine au sortir de l'enfance
Quatorze ans au plus je comptais.....

Les paroles de Béranger dans le premier couplet des *Hironnelles* ne s'adaptent pas mieux à ce même air :

Caplif au rivage du Mauro
Un guerrier courbé sous les fers.

Le premier vers doit avoir quatre iambes ; le second, trois trochées et un iambe. Aucun, sauf le dernier : *Un guerrier...* ne répond à cette mesure.

Un versificateur anglais, W. King, s'y est pris bien mieux pour traduire Malherbe :

This An — na so fair,	Cette Anne — si belle,
So talk'd — of by fame,	Qu'on van — te si-fort,
Why dont — she appear ?	Pourquoi — ne vient-elle
Indeed — she's to blame...	Vraiment — elle a tort.

Voici deux pièces métriques françaises. Une cadence extrême ! mement douce y relève de belles pensées.

LE LIVRE DU CŒUR.

(Le premier vers a deux iambes et deux anapestes ; le second, un anapeste seulement.)

Qu'est il besoin de savoir tant de choses,
Mon amour ?
D'user ses yeux sur des livres moroses,
Tout le jour ?

Sur cent volumes qu'un autre se vante,
 D'avoir lus,
 Un seul suffit pour te rendre savante
 Tant et plus.

Ce livre seul, puisqu'il faut te le dire,
 Contient tout.
 Une heure au plus, c'est assez pour le lire
 jusqu'au bout.

Pourtant, il compte cent mille chapitres *,
 Plus encor :
 Mais rien qu'à voir ses rubriques, ses titres,
 Quel trésor !

Oh ! puisse - t - il, ce volume superbe,
 Te charmer !
 Cent mille fois il conjugue un seul verbe :
 C'est aimer.

Le bien comprendre est le rêve suprême
 Du bonheur.
 Ce livre écrit pour les anges eux - mêmes,
 C'est... ton cœur.

CE QUI PASSE ET CE QUI RESTE.

(Chaque vers a deux trochées et une longue.)

Belle enfant qui rêves
Belle enfant, tu suis
L'onde au bord des grèves,
L'astre au fond des nuits.

* *
 *

Flot qu'un autre presse,
 L'onde suit son cours.
 L'astre luit sans cesse,
 L'astre luit toujours.

* Vers faux.

Blonde jeune fille,
 Porte en haut les yeux :
 Là l'étoile brille,
 Rose d'or des cieux.

* *
 *

Laisse aux mers profondes,
 Laisse au gouffre obscur,
 Antre vert des ondes,
 Fuir le flot d'azur.

* *
 *

Laisse aller, mon ange,
 Laisse aller le flot ;
 Quand ici tout change,
 Rien ne meurt là - haut,

— Ces deux pièces sont d'André Van Hasselt, plus connu peut-être sous le nom de Charles André. — La seconde est loin d'avoir le mérite de la première.

HYAC. MARTIAL.

GALON ROUGE

Les formalités sont la terreur de ceux qui ont des affaires à transiger dans les sphères officielles.

Le terme de *galon rouge*, dont on se sert, de longue date, pour désigner certaines pratiques incommodes ou lentes de la bureaucratie, est devenu d'un usage fréquent. Le peuple l'applique à tous les procédés du gouvernement qui le contrarient, soit par des délais, soit par d'autres moyens.

A qui la faute, très-souvent ? A celui qui se plaint.

Galou rouge ! s'écrie l'homme qui attend une réponse définitive.

Pendant qu'il prend ainsi du galon et qu'il en prend trop, les employés réparent les omissions, les bévues, les incorrections que renferment ses lettres et autres communications.

Distinguons entre l'abus des formalités et celles qui sont indispensables à la bonne conduite d'une affaire.

C'est un être difficile à rencontrer qu'un homme au courant des besoins d'une correspondance officielle.

Les règles suivantes ne sont pas complètes, tant s'en faut, mais elles pourraient contribuer à prévenir des erreurs qui se reproduisent chaque jour.

Une lettre de vingt lignes est très-suffisante pour expliquer ce que l'on veut dire. N'y mettez ni rhétorique, ni tirade, ni littérature, ni aucune fleur de langage. Dire net et court constitue toute la science.

Employez du papier ministre (*foolscap*). Il peut contenir sur une seule page une lettre entière. Un simple coup d'œil permet ainsi de lire les détails de votre écrit.

On conserve, mal à propos, la coutume de se servir d'un papier de quatre pages. La lettre étant écrite sur la première page, il en reste trois blanches, dont deux devraient être retranchées, puisqu'elles ne sont plus destinées, comme autrefois, à composer l'enveloppe.

Un papier mince, ou cassant, se coupe et devient une loque, surtout s'il est écrit sur les deux faces, car alors il n'est pas même possible de l'affermir en le collant sur une feuille neuve.

Que vous écriviez un original ou que vous fassiez une copie, ayez le soin de ne pas couper les mots au bout des lignes.

La marge est indispensable. Elle doit prendre un quart de la page, à gauche ; une demi largeur de toute la page est encore préférable. Cette marge rend, de part et d'autre, des services incalculables, en activant la correspondance par les annotations qu'on y place.

Chaque lettre ne doit avoir rapport qu'à un seul sujet. Si elle traite de deux ou trois affaires, comment la placera-t-on dans deux ou trois dossiers différents?

Ecrire lisiblement, grande chose ! On nous dira qu'un homme marquant a toujours une calligraphie détestable : c'est une ânerie. Une mauvaise écriture n'a pas d'excuse. Quant à imiter les hommes célèbres, il faut s'y prendre autrement.

Chaque signature posée sur une requête devrait être accompagnée de la désignation du titre, rang, etc., de l'individu qui signe, par exemple : *juge de paix, M. P., avocat, marchand*. Sans cette précaution, les autographes n'ont plus de sens dès que le document qui les porte est sorti de la paroisse.

Avant de terminer une lettre, ayez le soin de relire celle qui l'a provoquée. De cette manière, vous n'oublierez rien. Le défaut de ne pas relire les lettres reçues est si général que, dans beaucoup de cas, il devient nécessaire d'écrire double lettre et de recevoir double réponse, avant de régler certains points d'importance secondaire qui étaient signalés déjà, mais que le correspondant n'a pas relevés.

Ne jamais varier sa signature. Deux habitudes sont détestables à cet égard : former si mal les lettres qui composent un nom qu'on ne peut le lire, et changer l'orthographe des noms de baptême, comme *Jean-Baptiste*, qui devient *Jean*, qui devient *Baptiste*, qui devient *J. - B.*, qui devient *J.* Voilà cinq signatures pour une même personne.

L'adresse sur l'enveloppe n'est jamais trop détaillée. Sur la lettre même on la condense à volonté, pourvu qu'il n'en résulte pas d'ambiguïté ni de tâtonnement.

Dans le *traitement*, tel que *Votre Grandeur*, *Votre Honneur*, *Monsieur le Ministre*, ou simplement *Monsieur*, il faut écrire ces mots en toutes lettres. Raison de plus pour les écrire au long, lorsque ces mots sont en *inscription*, c'est-à-dire placés en vedette, une ligne au-dessus du premier mot de la lettre (appuyant un peu à gauche vers la marge).

Si la personne à laquelle vous écrivez ne vous connaît pas, ajoutez à votre signature vos titres et qualités, par exemple : *marchand*, *avocat*, *juge de paix*, *parent d'un tel*, *associé d'un tel*, enfin tous les éclaircissements. Beaucoup de gens ne le font pas, croyant éviter par là de montrer de la vanité, mais c'est le contraire qui arrive ! Il y a moins de fierté à dire ce que l'on est qu'à laisser croire que tout le monde devrait nous connaître.

Si vous mentionnez un nom étranger à la personne qui recevra votre lettre, tracez-le distinctement, prenant la peine de vous arrêter sur chaque lettre, et de former ce nom de manière à ne causer aucun embarras au lecteur. Que de billets il faut écrire pour se procurer ces informations ! Et que de délais s'ensuivent ! Galon rouge, n'est-ce pas ?...

Dans les formules imprimées, pourquoi ne pas écrire lisible-ment, surtout le nom des personnes ?

Ne jamais écrire au dedans d'une enveloppe.

Si vous ne savez pas le nom du ministre ou du fonctionnaire auquel vous vous adressez, mettez le nom de sa charge. En raison, il vaudrait mieux ne jamais mettre les noms de ces personnes, car c'est à la charge que l'on s'adresse. Surtout, n'allez pas dire, sous forme d'excuse : « Comme je ne connais pas votre nom,..... » ce qui froisse toujours un peu l'homme public ainsi relégué dans l'inconnu.

Tout document transmis doit être accompagné d'une lettre, ou au moins d'une note signée en marge. Dans la lettre, il faut clairement indiquer l'affaire dont il s'agit ; dans la note, cela n'est pas nécessaire.

Ne détruisez une enveloppe qu'après vous être assuré que les dates et l'adresse sont régulières. Bien souvent, un retardement se prouve par le timbre de la poste, ou par un défaut d'adresse qui a fait dévoyer le paquet.

Quand on ne conserve pas dans le dossier l'enveloppe de la lettre, il est bon de marquer la date de sa réception sur la lettre

même. Le système d'abréviation dont les militaires font usage pour les dates est commode : 4-2-76 signifie 4 février 1876, le chiffre du milieu répondant au mois.

Si la lettre que vous avez reçue porte un numéro, indiquez-le dans votre réponse. Il se place ordinairement à la marge, vis-à-vis l'endroit où vous faites allusion à cette pièce.

Les pièces qui forment partie d'un dossier doivent porter le numéro de ce dossier, afin qu'étant détachées il n'y ait pas de temps perdu à les remettre en place. L'encombrement des feuilles isolées est une plaie dans un grand bureau.

Toute lettre reçue par un ministre pour affaire publique devient la propriété du public, qui peut en demander la production par l'entremise du parlement. Il est donc essentiel que cette lettre ne contienne rien de secret.

Si vous avez des explications à fournir privément, glissez un billet, ou une seconde lettre dans l'enveloppe de la première. Une fois lu, ce billet peut être détruit sans que votre lettre officielle s'en trouve affectée.

Le public se figure qu'il vaut mieux toujours écrire aux ministres et aux employés des lettres privées. C'est le même public, cependant, qui demande sans cesse au parlement la production de la correspondance officielle.

Ni la reine, ni son conseil, ni ses ministres ne reçoivent de communication du Canada par d'autre voie que le bureau du gouverneur général, Ottawa.

Les Canadiens-Français ont le droit d'écrire dans leur langue; néanmoins nombre de lettres parviennent à Ottawa écrites par nos compatriotes dans un anglais qui est à voir. Pourquoi ce double ridicule ?

Amis lecteurs, pensez-vous que ces avis aient quelque rapport avec les formalités inutiles, avec le fameux *galon rouge* ?

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, août 1878.

REVUE SCIENTIFIQUE

Nous sommes loin du temps où les éclipses étaient aux yeux du peuple des signes d'heur ou de malheur, où Fernand Cortez, à son arrivée au Mexique, s'aidait de ce phénomène astronomique pour servir ses projets de conquête et se grandir aux yeux des populations naïves du nouveau monde. L'éclipse du 29 juillet dernier a laissé la foule très-indifférente, et quelques savants seuls l'ont suivie avec intérêt. Et cependant la question à décider était très-importante au point de vue scientifique. Le grand point à élucider était de définir la nature de la lumière argente ou couronne qui brille tout autour du soleil, alors que ce dernier est entièrement couvert par la lune : cette couronne est-elle lumineuse par elle-même ou n'est-elle que la réflexion de la lumière du soleil ? Dans le premier cas, quels sont les corps solides ou liquides qui en forment le foyer ? La décision de cette question est entièrement subordonnée aux révélations du spectroscope. Dans cet instrument, un corps solide ou liquide lumineux par lui-même donne un panache de lumière semblable à l'arc-en-ciel, passant du rouge au violet non brisé par des lignes d'aucune sorte. C'est le spectre continu. Une vapeur métallique ou un gaz lumineux donne un spectre composé seulement de quelques lignes lumineuses. Si la lumière d'un corps solide ou liquide passe à travers une masse gazeuse, le spectre est encore de même nature que le précédent* : tel est le spectre de la lumière solaire, traversé par les lignes appelées Fraunhofer, du nom de celui qui les a découvertes. Ce spectre démontre

* Seulement, dans ce cas, le spectre est absolument l'inverse du précédent. Les couleurs qui manquaient reparaissent, et les raies brillantes sont remplacées par des traits obscurs. Ainsi, quand la lumière d'un solide traverse la vapeur de sodium, on a toutes les couleurs, mais dans le jaune se trouve une raie noire. Si, au contraire, c'est la vapeur de sodium qui produit la lumière, on n'aura plus ni rouge, ni bleu, ni vert, ni violet : le spectre se réduira à une raie jaune occupant précisément la même place que le trait noir dans l'expérience précédente.

que la lumière du soleil provient d'un corps liquide ou solide, incandescent, et brillant à travers une masse ou enveloppe de vapeur métallique ou gazeuse.

Or, les expériences qui ont été faites lors de la dernière éclipse tendent à démontrer, d'après le spectroscope, que la couronne observée est simplement la lumière réfléchie du soleil *. Toutefois, les observateurs sont unanimes à admettre qu'il est nécessaire de confirmer ces premiers essais par de nouvelles observations. Attendons une autre éclipse totale pour être fixés définitivement sur ce point.

Nos suppositions à propos des momies égyptiennes seraient-elles erronées? Jusqu'à présent nous étions sous l'impression que les Egyptiens transformaient ainsi les cadavres des rois, princes, ou autres personnages de haut rang, à l'aide de procédés d'enbaumement, dont le secret n'a pas été retrouvé; mais voici qu'un professeur de l'université d'Upsal prétend que jamais les adorateurs d'Isis n'ont eu l'intention d'enbaumer les restes mortels de leurs compatriotes. Ce savant est d'avis que les momies ne sont que les corps de personnes desséchées, sous conditions. Certaines personnes se soumettaient à un régime de dessiccation spécial, dont le but était non d'éteindre mais de suspendre les fonctions vitales; après quelques années, ou le temps désigné par le patient, on le mettait sous les soins du spécialiste, qui le ramenait ou devait le ramener à la vie. Nos momies ne seraient que des cas oubliés. A l'appui de sa théorie, l'illustre professeur décrit les expériences faites sur des serpents qu'il a desséchés, gardés plusieurs années, et fait revivre, quelques-uns après dix années.

Ne soyons donc nullement étonnés, toujours d'après le professeur de l'université d'Upsal, de voir un jour un contemporain de Moïse sortir de sa tombe, après quarante siècles de sommeil.

Ces savants ne doutent de rien!

M. Edison continue toujours à faire parler de lui: après le téléphone, le microphone, le phonographe, voici qu'il vient de nous donner le mégaphone, qui est à l'oreille ce que le télescope est à l'œil et le téléphone à la voix.

* En effet, on n'a observé aucune des raies brillantes que produit la lumière d'une masse gazeuse incandescente. Ces raies avaient été vues très-distinctement pendant l'éclipse de 1871.

Le porte-voix, qui depuis deux siècles au moins a été employé pour se faire entendre à longue distance, est surtout en usage en mer. On le dit inventé par Samuel Moreland, en 1670; il est donc d'origine moderne. Kircher, dans son traité du son, parle d'une sorte de porte-voix gigantesque, connu sous le nom de *corne d'Alexandre*. Suivant lui, à l'aide de cette corne, Alexandre le Grand pouvait appeler ses soldats à une distance de dix milles. Au dernier siècle, un Allemand, le professeur Huth, fit construire un modèle de cet instrument et le reconnut comme un porte-voix très-puissant; cependant nous doutons beaucoup de l'exactitude de l'affirmation de Kircher. Le cornet acoustique, qui est l'opposé du porte-voix, a été construit de différentes manières, mais aucune forme n'est aussi avantageuse que celle du tube conique muni d'une ouverture pour la bouche.

Le professeur Edison, dans ses recherches sur l'acoustique, a fait plusieurs expériences très-curieuses, dont la plus intéressante l'a amené à entendre une conversation à une distance de $1\frac{1}{2}$ mille à 2 milles, sans autre appareil que quelques entonnoirs en papier. Ces entonnoirs constituent le mégaphone, instrument remarquable par sa simplicité et son efficacité. Il se compose de 2 entonnoirs de 6 pieds 8 pouces de longueur et de 27 pouces et demi de diamètre à sa plus grande largeur. Ces entonnoirs sont pourvus chacun d'un tuyau acoustique flexible, dont l'extrémité se place dans l'oreille. Un porte-voix est placé au milieu. Il ne diffère guère des autres instruments du même genre, il est plus long que de coutume. A la distance de deux milles on a pu causer très-distinctement. Le chant, l'intonation de la voix sont exactement rendus.

L'année 1878, à peine arrivée aux deux tiers de son existence, a vu plus de tremblements de terre, de convulsions volcaniques et autres phénomènes de la même nature, qu'aucune de ses devancières depuis longtemps. En effet, les nouvelles générales nous prouvent que, tous les trois jours au moins, il se produit un léger tremblement de terre dans notre globe. Ce n'est toutefois que par exception, heureusement, que nous avons eu à déplorer de sérieux désastres. Cependant le renouvellement de ces commotions nous fait craindre que l'anniversaire de l'anéantissement d'Herculanum et de Pompéi, qui prendra date l'an prochain, ne soit signalé par des scènes de dévastation

aussi terribles que celles du temps de Plinè. Cette activité du travail plutonien s'est surtout accrue depuis le mois de juin 1877.

La statistique et les compilations du professeur Fuschs nous apprennent qu'il y a eu, dans toute l'année 1877, environ 110 tremblements de terre, et que, comme toujours, les plus violents de ces phénomènes sont ceux qui ont eu lieu dans l'Amérique du Sud. Les dommages causés à Iquique, Valparaiso, Lima, et autres cités, par la commotion du 9 mai 1877, ont été énormes, les vibrations se répétant avec une rapidité étonnante et durant plusieurs jours.

LÉON LEDIEU.

REVUE DES TRIBUNAUX

Une importante décision vient d'être rendue par l'hon. juge Rainville, dans l'affaire de Gustave R. Fabre, failli, C.-O. Perreault, syndic, et A.-C. Leslie, requérant.

Nous citons en entier le jugement.

« Le failli ayant obtenu un acte de composition et décharge, le syndic, conformément à la section 49 de l'acte de faillite de 1875, convoqua une assemblée des créanciers, pour prendre cet acte de composition et décharge en considération. L'assemblée a eu lieu et a approuvé l'acte en question. Un certain nombre de créanciers ont fait objection, et le syndic a fait rapport que quarante-quatre créanciers, qui avaient prouvé leurs réclamations et représentaient une somme de \$117,000, approuvaient l'acte de composition et décharge, et que douze créanciers, représentant \$17,000, le désapprouvaient. Les créanciers objectants présentèrent une requête alléguant qu'ils craignaient que le syndic ne rétrocédât les biens au failli. En conséquence, ils ont demandé un ordre provisoire enjoignant au syndic de ne pas agir en vertu de cet acte de composition et décharge, et finalement ils concluaient à ce qu'ordre fût donné au syndic de ne pas agir en vertu de cet acte, jusqu'à ce qu'il fût confirmé par la cour, en vertu des sections 51, 52 et suivantes.

« J'ai cru devoir accorder cet ordre provisoire, parce que les raisons alléguées par les requérants paraissaient, jusqu'à un certain point, plausibles. Cet ordre a été accordé et signifié au syndic. La requête a été en même temps signifiée au failli.

« Le syndic a comparu lors du rapport de cette requête, et a déclaré s'en rapporter en justice, produisant en même temps tous les documents qui étaient en sa possession, et il les codifia, tel que requis par les sections 49 et 50 de l'acte de faillite.

« Le failli a comparu ou demandé que cette requête fût rejetée.

« Je suis maintenant appelé à juger, après avoir entendu les requérants et le failli contradictoirement.

« Avant de procéder au mérite de cette requête, je crois devoir faire une remarque sur le système de notre acte de faillite.

« En France, la loi est beaucoup plus précise qu'elle ne l'est ici. Avant que les créanciers soient admis à voter, il faut que leurs créances soient vérifiées. Il y a là une personne chargée de la vérification des créances, et chargée d'entendre les objections; un créancier n'est admis à voter qu'après que sa créance a été vérifiée.

« Ici, il suffit de produire une créance entre les mains du syndic et de l'assermenter, pour que, apparemment, un créancier ait le droit de voter.

« Toute la question se réduit à savoir ce que le législateur a entendu par les mots *Acte de composition et décharge dûment exécuté*.

« Ces mots, je les trouve dans l'acte de 1864 et dans l'acte de 1869.

« Par l'acte de 1864, aussitôt qu'un acte de composition et décharge était signé par la majorité en nombre des créanciers représentant les trois quarts en valeur, il était déposé entre les mains du syndic, et le syndic donnait un avis de tel dépôt. Si objection à cet acte de composition et décharge n'était pas faite dans le délai de six jours par les créanciers, le syndic était autorisé et obligé de rétrocéder les biens au failli.

« Par la loi de 1869 c'est encore le même système, seulement on changea le nombre de jours pour faire objection à l'acte de composition et décharge; on réduisit le terme à trois jours, au lieu de six. C'est la clause 9 de l'acte de faillite de 1864 et la clause 97 de l'acte de faillite de 1869.

« Dans la loi de 1875, cette clause a disparu. On a changé complètement le système. Il suffit, d'après cet acte, que l'acte de composition à décharge soit signé par la majorité en nombre des créanciers, apparemment du moins, pour que le failli soit autorisé à déposer cet acte entre les mains du syndic, et pour que le syndic soit tenu d'appeler une assemblée des créanciers, afin de prendre en considération cet acte de composition à décharge.

« Cette assemblée a été appelée, en vertu de la clause 51 et de la clause 50 de l'acte de faillite. Les créanciers ont voté, et quelques-uns ont fait leurs objections. Le syndic a fait rapport que l'acte de composition à décharge avait été signé par la

majorité en nombre, représentant les trois quarts, en valeur, des créanciers qui, apparemment, avaient prouvé leurs créances.

« Immédiatement après ces sections 50 et 51, on voit la section 52 et les suivantes, qui pouvoient au mode de faire confirmer l'acte de composition et décharge par la cour, et il nous arrive la section 61 après tout cela.

« La section 60 de l'acte dit : qu'après qu'un acte de composition et décharge aura été dûment exécuté, tel que ci-dessus, il sera du devoir du syndic de rétrocéder les biens au failli.

« D'après l'interprétation que je donne au système de l'acte de 1875, je crois qu'il n'est pas nécessaire que l'acte de composition et décharge soit confirmé par la cour, pour que le syndic le considère comme dûment exécuté au désir de la loi. D'après l'acte de 1864, on trouve le même exemple : « Du moment qu'un acte de composition et décharge aura été dûment exécuté. » Là, ça ne voulait pas dire *confirmé par la cour*, puisqu'on pouvoit au cas où l'acte de composition et décharge est contesté. D'après l'acte de 1875, ces mots ne veulent pas dire *exécuté et confirmé par la cour*, puisqu'on pouvoit encore au mode de contester l'acte de composition et décharge.

« Les mots *dûment exécuté* veulent donc dire *dûment exécuté par le créancier*.

« Je n'ai pas pu me procurer un rapport d'une cause de McLaren vs Chandlers, cité par Clark, mais la question qui s'était présentée était que le syndic avait transporté au failli ses biens avant d'avoir appelé une assemblée des créanciers, en vertu des sections 51, 52 et suivantes. Il a été décidé que la rétrocession des biens devait être mise de côté, parce qu'on n'avait pas fait confirmer l'acte de composition et décharge par les créanciers. Mais on ne va pas jusqu'à dire que le syndic ne peut pas rétrocéder les biens au failli avant que l'acte de composition et décharge ait été confirmé par la cour.

« La raison de la loi me paraît évidente : le législateur se trouvait entre deux maux, et il lui a fallu choisir le moindre.

« Sous l'acte de 1864 et sous l'acte de 1869, un seul créancier de mauvaise foi pouvait empêcher tous les autres de considérer un acte de composition et décharge. Un seul créancier qui aurait refusé de se conformer à cet acte de composition et décharge pouvait, par une contestation malicieuse, tenir les créanciers en suspens pendant un ou deux ans, et lorsqu'il se

trouve qu'il y a eu un fonds de commerce, ce fonds de commerce reste pendant un an ou deux ans sans que personne n'y touche, et il n'a plus la même valeur.

« D'un autre côté, on pourrait dire que des créanciers qui auraient accordé un acte de composition et décharge par favoritisme, pourraient ainsi frustrer les droits de créanciers qui auraient de justes objections à faire valoir contre l'acte de composition et décharge.

« Néanmoins, des deux maux, je crois qu'il a choisi le moindre, c'est-à-dire qu'il a cru voir que la confirmation que donneraient les créanciers, d'un acte de composition et décharge, était complète et l'acte dûment exécuté dès qu'il était obtenu d'une manière honnête.

« Pour ces raisons, je suis d'opinion que l'acte de composition et décharge n'a pas besoin d'être confirmé par la cour, pour que le syndic soit autorisé à rétrocéder les biens au failli.

« En conséquence, je casse et annule l'ordre provisoire donné sur la présente requête, et, au mérite, je maintiens cette requête avec dépens.

« S. Bethune, C. R., pour le requérant.

« T. et C.-C. de Lorimier, pour le failli.

« C.-A. Geoffrion, pour le syndic. »

La population de Montréal a été mise en émoi par la nouvelle qu'un crime horrible a été perpétré, dans les circonstances les plus mystérieuses, entre Lacolle et les lignes américaines. La victime et l'assassin présumé n'appartiennent pas à notre nationalité. Ce dernier est né en Savoie, plus de vingt ans avant l'annexion de ce pays à la France, et il n'est point français, comme plusieurs journaux l'ont annoncé. Le défunt est originaire du département de l'Ariège (France), et résidait à Montréal depuis cinq ans environ. Le 23 du mois de juillet dernier, Mathieu Mathevon quittait Montréal pour se rendre à Rouse's Point, sur l'invitation de celui qui est actuellement entre les mains de la justice, C. Castafrolaz *alias* de Meribel, *alias* Henri Sauvé, qui devait le mettre en rapport avec un troisième personnage, qu'on ne peut retrouver, et dont le nom n'est pas révélé, si tant est qu'il existe. Ce troisième devait, d'après de Meribel, placer avantageusement les marchandises, soiries et rubans, apportées par M. Mathevon. Tous deux passèrent la journée à Lacolle, et prirent un canot le lendemain sur les bords

du lac. Le soir du même jour, c'est-à-dire le 24, de Meribel revenait seul, et, sur l'observation qui lui était faite par un douanier, qui s'étonnait de le voir de retour sans son ami, il répondit « qu'il était allé à Albany. » De Meribel revint à Montréal, y resta deux jours environ, et y apprit la découverte du cadavre de Mathevon, trouvé flottant sur le lac et portant de nombreuses blessures. Il prit immédiatement la route de Kingston, où il fut arrêté le lendemain, 27, par le détective Cullen et le sergent Drezfuss. Il fut trouvé porteur de la montre et de la chaîne en or du défunt, de ses boutons, d'un loquet renfermant le portrait de Mathevon; de plus, sa valise contenait les marchandises appartenant à ce dernier. L'enquête a eu lieu à Lacolle et à St-Jean, où le prisonnier attend son procès, qui doit avoir lieu en octobre prochain. De Meribel se renferme dans un mutisme absolu, et promet de faire des révélations de la plus haute gravité, lorsque le moment en sera venu. M. J. E. Robidoux et M. St-Pierre, avocats de Montréal, sont chargés de la défense.

Dans cette affaire, où les preuves matérielles font défaut, les jurés hésiteront-ils à rendre une décision qui entraîne mort d'homme? Les erreurs judiciaires sont fréquentes, et, à l'appui de cette assertion, nous citerons le cas de la veuve Lerondeau, dont le procès a eu lieu à Versailles, en juin dernier. Vers la fin du mois de janvier, Lerondeau mourut presque subitement. La mésintelligence qui existait entre les deux époux fit croire à un crime, et la veuve fut arrêtée. L'autopsie fut confiée à un pharmacien de Versailles, qui déclara que le défunt était mort empoisonné par l'acide oxalique. En conséquence, l'accusée fut condamnée à 20 ans de travaux forcés.

Un vice de forme fit casser le jugement, et la veuve Lerondeau comparut devant une autre cour d'assises. L'expertise médicale dut recommencer, et les célèbres docteurs Velpeau, Trousseau et autres déclarèrent que non-seulement il n'y avait pas eu empoisonnement, mais que Lerondeau avait succombé à une maladie qui le minait depuis longtemps. L'accusée fut acquittée.

Il y a matière à philosopher sur ce point.

L. LEDIEU.

LES CANADIENS DE L'OUEST *

II

Le nom de *conspiration* n'est peut-être pas celui qui convient aux exploits de Pontiac; ils forment toute une Iliade, toute une grande guerre, avec ses terribles péripéties, ses nombreuses surprises, ses escarmouches et ses combats, et, ce qui était jusque là sans exemple dans l'histoire de nos aborigènes, des sièges en règle: celui du fort du Détroit ne fut levé qu'après plus de six mois remplis par les plus émouvantes vicissitudes, et seulement lorsque le héros sauvage vit se dissiper l'une après l'autre toutes les espérances qu'il avait pu concevoir. Même alors, il se retira vers les pays où il croyait pouvoir susciter de nouveaux ennemis aux conquérants abhorrés de la Nouvelle-France. Si les conseillers de Versailles eussent possédé, à eux tous, le demi-quart de la grandeur d'âme de ce pauvre sauvage, le continent américain serait aujourd'hui pour plus de moitié peuplé par la race française, et le drapeau de la France eût flotté bien des années encore sur la citadelle de Québec. Il y a quelque chose de touchant et d'humiliant à la fois, pour quiconque a du sang français dans les veines, à voir ces nombreuses nations sauvages espérer toujours que *le grand roi n'était qu'endormi*, et combattre vaillamment en attendant son réveil,... réveil qui ne devait jamais avoir lieu, puisque, bien loin de songer à reconquérir le Canada, comme le remarque Parkman, la France semblait se hâter de se défaire des derniers lambeaux de territoire qu'elle possédait en Amérique, cédait à l'Espagne la Nouvelle-Orléans et ce qui lui restait de la Louisiane.

La lutte acharnée de Pontiac et de ses confédérés, avec toutes les nombreuses et horribles tragédies dont elle se compose, éclaire d'une lueur sinistre les derniers jours de la domination

* *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1878, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir le numéro de juillet, p. 390.

française, et fait songer à ces étranges couchers de soleil où, sur un horizon drapé de nuages funèbres, s'étendent comme de larges flaques de sang.

Il y eut de tout, dans cet épilogue sublime : des actes d'héroïsme et de lâches trahisons, de la ruse et du courage, des combats sur terre et des combats sur les lacs, des embuscades et des batailles rangées, des prophéties et de la diplomatie, des scènes tragiques, d'autres du plus haut comique, enfin du roman et de la controverse religieuse. Tantôt c'était l'amande sauvage d'un officier anglais qui sauvait la garnison, en révélant les complots de ses compatriotes ; ailleurs c'était, au contraire, une Dalila indienne qui attirait son amant dans une embuscade, et le livrait avec tous les siens aux coups du tomahák.

Pontiac avait su organiser une ligue immense, qui s'étendait des grands lacs tout le long du Mississipi et de ses nombreux tributaires. Les Iroquois eux-mêmes, autrefois amis des Anglais, ne furent empêchés de s'y joindre que par l'influence toute puissante de sir William Johnson, qui jouait parmi ceux-ci un rôle analogue à celui de Langlade parmi les tribus amies de la France. Une des six nations ou tribus iroquoises, celle des Sénécas, que les Français appelaient *Tsonnontouans*, était entrée dans la ligue ; les Ontaouais, les Sauteux, que les Anglais appellent *Ojibways* ou *Chippewas*, les Miamis, les Hurons ou Wyandatts y étaient aussi représentés, quoique un certain nombre de tribus de chacune d'elles s'abstint. Toutes ces nations, qui s'étaient maintenues indépendantes grâce à la rivalité de la France et de l'Angleterre, voyaient que l'équilibre américain, si je puis ainsi m'exprimer, était rompu, et Parkman avoue que les militaires et les colons anglais s'étaient un peu trop empressés de faire sentir leur autorité et le changement apporté par la conquête. Il y avait, de plus, un instinct puissant qui disait aux sauvages que, avec la chute du régime français, arrivait inévitablement l'extinction graduelle de leur race.

L'incendie allumé par Pontiac s'étendit jusqu'aux confins de la Virginie et de la Pensylvanie ; le fort Pitt fut assiégé comme le fort Détroit, et son commandant, Ecuyer, fit une résistance héroïque, comme celle de Gladwin ; les bandes des Delawares et des Shawanoes prirent, pendant ce siège, tous les forts et tous les postes de moindre importance, de même que tous ceux qui

se trouvaient dans la région des lacs avaient successivement succombé pendant le siège du Détroit. Rien de plus affreux que les massacres des petites garnisons anglaises, massacres accomplis de sang-froid, souvent après qu'elles s'étaient rendues prisonnières sans coup férir. Si l'on ajoute à ces scènes horribles l'assassinat d'un grand nombre de traitants, l'incendie et la dévastation de presque tous les établissements de la frontière, une foule de meurtres isolés, entre autres celui d'un maître d'école et de tous ses élèves, que l'on trouva scalpés et étendus sur le plancher tenant encore leur bible à la main, on aura une idée de la terreur et de la rage dont étaient animés les hommes de la frontière, rude population d'excellents tireurs, à moitié sauvages eux-mêmes, et habitués à se déguiser en guerriers indiens. Leur fureur se partageait entre leurs ennemis les Sauvages et leurs concitoyens les Quakers, et les Frères moraves, dont les doctrines pacifiques étaient un obstacle à la défense de l'Etat. L'influence de ces sectaires était prédominante dans la législature, et l'on vit cet étrange spectacle : Philadelphie menacé non pas par les Delawares, mais par les *borderers*, qui venaient y poursuivre des Sauvages convertis par les Moraves, et qu'ils voulaient exterminer comme ils l'avaient fait pour la peuplade à demi-civilisée de Conestoga, dont les débris s'étaient réfugiés dans la petite ville de Lancaster.

Les Quakers, devenus illogiques à force de vouloir être logiques, furent au point de prendre les armes et de se battre pour leurs protégés les Peaux-Rouges. Il y eut force controverses et même de singulières pièces de vers de publiées de part et d'autre. D'un côté, l'on s'appuyait sur l'Ancien Testament, où l'on trouvait l'ordre de massacrer les païens sans leur donner de quartier ; de l'autre, sur le Nouveau Testament, où toutes les nations étaient appelées à se soumettre au règne de la grâce. Cela rappelle les ridicules querelles théologiques des Grecs pendant le siège de Byzance : l'esprit sectaire est le même en tout temps.

Lorsque l'expédition de Bouquet eut délivré le fort Pitt et assuré le succès de celle de Bradstreet, qui fit lever le siège de Détroit, non sans avoir commis beaucoup d'erreurs et de mal-adresses, Pontiac, voyant enfin, à n'en plus douter, que le grand roi de France ne sortirait jamais de sa léthargie, fit sa soumission, non sans dignité et sans habileté.

Il eut cependant une fin tragique et qui couronne dignement sa poétique carrière. Au mois d'avril 1769, c'est-à-dire dix ans après la prise de Québec, le grand chef était venu à Saint-Louis du Missouri visiter les anciens colons français, ses amis. Il porta pour la dernière fois le bel uniforme d'officier français dont Montcalm lui avait fait présent. Or, il arriva qu'il y eut en même temps au village de Cahokia, sur l'autre rive du fleuve, une grande réunion d'Illinois et d'autres Sauvages. Malgré les conseils de Saint-Onge, de Chouveau, ses vieux amis, Pontiac, suivi des chefs qui l'accompagnaient, se rendit à cette fête, où les libations *d'eau de feu* furent, suivant l'usage, très-abondantes.

Surexcité par toutes ces circonstances, cédant aux souvenirs du passé, le grand chef se rendit dans la forêt et y chanta ces chants magiques par lesquels, autrefois, il se préparait à la guerre. Ce fut pour bien dire le signal de sa mort. Depuis quelque temps, ses démarches étaient redevenues suspectes aux yeux des traitants anglais. Un d'eux, nommé Williamson, soudoya un misérable Illinois, qui, se glissant dans l'ombre, asséna sur la tête de Pontiac un coup de tomahâk qui mit fin à ses jours.

Saint-Onge et les autres Français réclamèrent ses dépouilles, et lui firent des funérailles dignes de lui. Mais, comme le remarque Parkman, celles de Patrocle ne furent point célébrées par un plus grand nombre d'hécatombes. Les chefs qui l'avaient accompagné dans cette excursion, dont le but est resté mystérieux, trop faibles pour le venger sur le moment, répandirent au loin le bruit de sa mort; le *warwhoop* retentit dans les forêts, comme au temps d'autrefois; les Illinois furent sévèrement châtiés; des villages entiers périrent pour apaiser les mânes du grand chef.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de ce que l'on a appelé la *Conspiration de Pontiac*, et si j'ai cru devoir m'y arrêter si longtemps, ce n'est pas seulement parce que Charles de Langlade fut concerné dans un de ses principaux épisodes, mais aussi parce que plusieurs autres Canadiens, dont M. Tassé parle dans son ouvrage, furent plus ou moins mêlés à ces événements.

La situation qui leur était faite ne laissait pas que d'être très-embarrassante. On a accusé les traitants canadiens d'avoir, dans un but de lucre et pour écarter de redoutables rivaux, inspiré

aux Sauvages leurs sinistres résolutions, de les avoir trompés, en répandant la fable de l'arrivée prochaine d'une flotte et d'une armée françaises.

D'abord, M. Parkman lui-même convient qu'un bon nombre de Canadiens, parmi les plus influents et les plus respectables de ceux qui se trouvaient dans ces parages, ou restèrent neutres, ou furent plus ou moins ouvertement favorables aux garnisons anglaises. Pour ce qui est des autres, est-il absolument nécessaire de chercher des motifs sordides pour expliquer leur conduite? N'ont-ils pas, la plupart, cru de bonne foi à un nouvel effort de la France? En y croyant, ils n'étaient pas très-mauvais juges de la situation, car les colonies anglaises étaient épuisées par l'immense effort qu'elles avaient fait, l'armée de Wolf était dispersée, et il n'y a aucun doute qu'il y eut un moment où la guerre soulevée par Pontiac avait eu de tels résultats, que la reprise des hostilités de la part de la France, eût été fatale à la cause anglaise.

Du reste, cette persévérance dans sa vieille allégeance, cette croyance acharnée à un retour de la fortune, est un des traits les plus caractéristiques de notre race. Pendant combien de temps après la mort du premier empereur, à laquelle ils ne voulaient pas croire, les paysans français ont-ils attendu son retour? Quel est celui d'entre nous qui n'a pas connu, dans son enfance, quelque bon vieillard attendant encore *le jour où nos gens reviendraient*?

De plus, était-il vraisemblable, aux yeux de ces braves, que la France abandonnait pour toujours la partie? Pontiac ne reprochait-il pas aux Canadiens, de mille manières, leur peu de zèle? Ne les menaçait-il pas de la colère du roi de France? C'est une des choses les plus curieuses de cette singulière époque, de voir ce héros sauvage faire la leçon aux derniers fonctionnaires du gouvernement français, et leur défendre avec autorité d'obéir aux instructions qu'ils avaient reçues? Combien d'entre eux n'auraient-il pas donné tout ce qu'ils possédaient, pour que l'homme d'Etat de la forêt eût eu raison contre ceux de Versailles? Il faut se mettre à leur place, et tenir compte de toutes ces circonstances, pour s'expliquer leurs hésitations, et l'apparence de déloyauté, chez quelques-uns d'entr'eux, que Henry et d'autres écrivains anglais leur reprochent. C'est déjà beaucoup que M. Baby et quelques autres Canadiens aient fourni des pro-

visions à la garnison de Détroit, et risqué par là de se faire scalper par Pontiac et ses gens, avec qui ils avaient plus d'une raison de sympathiser.

Pour en revenir à Charles de Langlade et au terrible épisode de Michillimakinac, à l'exception du récit de Alexander Henry, traitant anglais, qui prétend avoir à se plaindre de lui, tous les mémoires s'accordent à dire qu'il avait prévenu le commandant Etherington des mauvaises dispositions des Sauvages, et que ce fut à lui seul que le commandant et tous ceux qui furent sauvés du massacre durent la vie.

Le stratagème imaginé par Minnavavana, le *Grand Sautoux*, et par le farouche Matchékoui, était à peu près semblable à celui que Pontiac lui-même avait tenté au fort Détroit, où il eût également réussi, s'il n'eût pas été découvert à l'avance par une jeune sauvagesse. Au Détroit, les chefs s'étaient introduits dans la garnison sous prétexte d'une ambassade et d'un conseil, tandis que leurs femmes, qui les accompagnaient, tenaient leurs armes cachées sous leurs couvertes. Lorsque les chefs se virent entourés par toute la garnison sous les armes, ils comprirent que leur complot était éventé, et firent cependant assez bonne contenance. On a blâmé Gladwin de ne s'être pas immédiatement emparé de Pontiac et de ses lieutenants, et de s'être contenté de les renvoyer avec une sévère admonition. Une fois échappés au danger, et furieux de l'humiliation qu'ils venaient de subir, ils levèrent le masque, et commencèrent le long et redoutable siège qui fit périr tant d'officiers et de soldats, et faillit être si fatal à la puissance britannique.

Voici en quels termes M. Tassé raconte l'affaire de Michillimakinac :

« Ce fut à la fin de mai 1763 que l'on apprit à Michillimakinac le siège du Détroit par Pontiac. Cette nouvelle causa beaucoup d'émoi parmi les Sautoux qui demeuraient à ce poste, et ils résolurent secrètement de lever la hache de guerre contre les Anglais, à la première occasion favorable. Il n'y avait d'ordinaire qu'environ cent guerriers sauteux à Michillimakinac, mais ce nombre se grossit considérablement en peu de temps, par suite de l'arrivée de quelques-unes des bandes de cette tribu, qui habitaient généralement les bords du lac Michigan.....

« La tempête que les chefs des Sautoux soufflaient dans les esprits allait éclater de la manière la plus inattendue. Le jour de l'anniversaire de la naissance du roi George, le 4 juin 1763, les Sautoux et les Sacs se rendirent au fort, et proposèrent

au capitaine Etherington de chômer la fête par une grande partie de *baggattiouai* ou de crosse. Les Sauvages excellaient dans ce jeu, qui de tout temps fut un de leurs exercices favoris, et le capitaine Etherington accéda volontiers à leur demande. Il était bien loin de soupçonner que ce jeu inoffensif cachait un complot terrible, car, pour mieux dissimuler leur perfidie, les Sauvages s'étaient livrés au même amusement durant les jours précédents.

« A en croire les apparences, le quatre juin 1763 devait être un jour de grande fête à Michillimakinac. Le temps était magnifique, un soleil ardent répandait ses chauds rayons, et la nature, drapée dans son riche manteau de verdure, semblait devoir ajouter à l'éclat des réjouissances. Les canons du fort faisaient entendre de temps à autre quelques salves bien nourries, et leurs bruyantes détonations allaient réveiller les échos les plus lointains du lac Huron. Les Sauvages, parés de leur mieux et ayant le visage vermillonné, se comptaient par centaines, et, à les voir, on les aurait crus exclusivement préoccupés par l'issue de la lutte qui allait s'engager entre les deux tribus. Les Canadiens circulaient en grand nombre au milieu de ces enfants des bois, dont beaucoup leur étaient connus, en attendant le commencement du spectacle, qui leur promettait des émotions plus qu'ordinaires.

« La partie de crosse devait avoir lieu sur la grande plaine qui avoisine le fort. L'heure de la lutte arrivée, le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie vinrent prendre place à l'extérieur des palissades, à quelques pas de la porte, afin de mieux observer les mouvements des joueurs. Le premier semblait surtout s'intéresser à la lutte, car, selon sa promesse, il avait parié en faveur des Sauteux.

« La partie de crosse se poursuivit avec beaucoup d'ardeur depuis le matin jusqu'à midi, sans que la victoire se prononçât en faveur de l'une ou de l'autre tribu. Plusieurs fois déjà, la balle avait été jetée intentionnellement en dedans de l'enceinte du fort, puis elle avait été renvoyée par les soldats de la garnison. Mais, comme Etherington désirait offrir toutes les facilités possibles aux Sauvages, il ordonna finalement d'ouvrir la porte du fort, afin qu'ils allassent eux-mêmes chercher la balle. C'était justement ce qu'ils désiraient. Aussi ils ne tardèrent pas à lancer de nouveau la balle dans l'intérieur du fort, en se ruant à sa poursuite. Leurs sauvagesses, obéissant à un mot d'ordre, se précipitèrent aussi en dedans des palissades, afin de leur donner les tomaháks qu'elles tenaient cachés sous leurs couvertures.

« Ce fut le signal du massacre. Les Sauvages commencèrent alors à faire entendre leurs terribles cris de guerre, puis à égorger tous les soldats qui leur tombaient sous la main. Ceux-ci, désarmés pour la plupart, s'étaient groupés sans défiance près de l'enceinte du fort, afin de pouvoir suivre les péripéties de la lutte. Le lieutenant John Jamet se défendit comme un lion. Pressé

de tous côtés par cinq Sauvages, il leur disputa vaillamment sa vie sans autre arme que son épée, et ce n'est qu'au trente-sixième coup de casse-tête, qu'il alla rouler sur le sol ensanglanté. Furieux de sa courageuse résistance, les Sauvages lui coupèrent la tête et la promenèrent triomphants.

« Le nombre des victimes s'éleva à dix-sept, y compris un traiteur anglais du nom de Tracy. Les autres soldats furent faits prisonniers, et cinq d'entre eux furent subséquemment massacrés.

« Langlade fut témoin des horreurs du carnage, mais il ne put rien faire pour l'arrêter. Dans l'état de surexcitation où étaient les Sauvages, c'eût été s'exposer à une mort certaine, que de vouloir seul prendre fait et cause pour les Anglais.

« Le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie échappèrent au sort de leurs malheureux compagnons. Comme ils se trouvaient à l'extérieur du fort lors du massacre, les Sauvages s'emparèrent d'eux, les dépouillèrent de leurs habits, puis les entraînaient dans les bois, avec l'intention de leur faire un mauvais parti. Après quelque délibération, ils décidèrent de les brûler au poteau. Déjà le bois était prêt, les prisonniers étaient liés, et la torche allait enflammer le bûcher, lorsque Langlade, instruit du sort terrible qui les menaçait, arriva en toute hâte à leur secours, à la tête d'un certain nombre d'Outaouais fidèles, qui, heureusement, venaient d'arriver du village de l'Arbre-Croche, situé dans le voisinage, sur les bords du lac Michigan. Sans plus de formalités, il coupa les cordes qui liaient les captifs au poteau, et dit aux Sauvages ennemis d'un ton fort et déterminé : « Si vous n'êtes pas contents de ce que j'ai fait, attaquez-moi si vous l'osez..... » On ne releva pas le gant : trop de fois on avait éprouvé la valeur de cet homme intrépide.

« Après avoir mis Etherington et Leslie en liberté, Langlade apostropha ainsi le malheureux commandant : « Capitaine Etherington, si vous aviez écouté mes histoires de vieille femme — le capitaine s'était servi de cette expression — qui vous avertissaient à temps du péril, vous ne seriez pas aujourd'hui dans une position aussi humiliante, et la plupart de vos hommes ne seraient pas tués. »

M. Tassé raconte ensuite les aventures d'Alexander Henry, qui a publié tout un volume sur ses voyages, et qui prétend que Langlade s'est montré plus qu'indifférent à son sort, qu'il n'a dû la vie qu'à l'humanité d'une esclave panis, qui l'a fait se réfugier dans un grenier, qu'enfin, à la prière de sa femme, qui tremblait pour elle-même et ses enfants, Langlade avait fini par le dénoncer à ses ennemis ; et il ajoute encore d'autres griefs, qui feraient preuve, chez notre héros, d'une très-petite dose de sentiments humains.

M. Tassé fait remarquer avec raison que le livre de Henry ayant été publié longtemps après la mort de Langlade, celui-ci n'a pas eu l'occasion de se défendre ; mais que tout ce que l'on connaît de sa conduite le justifie suffisamment, et que la confiance que le gouvernement anglais lui accorda depuis est une réponse suffisante aux accusations portées contre lui.

Je me permettrai d'ajouter que cette confiance explique peut-être mieux que toute autre chose les plaintes et le mauvais vouloir de Henry. Celui-ci a dû être jaloux de la position que Langlade avait su conserver sous le nouveau régime. De plus, le dicton anglais, *no friendship in trade*, devait s'appliquer très-rigoureusement à ces marchands qui venaient s'emparer comme d'un patrimoine indiscutable de ce qui avait été autrefois le domaine exclusif des traitants et des coureurs de bois français.

— *A continuer.*

P. C.

SON EMINENCE
LE
CARDINAL ALEXANDRE FRANCHI
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LÉON XIII
ET
SON EXCELLENCE
MONSEIGNEUR GEORGE CONROY
DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA

Nous venons après beaucoup d'autres, avec les sentiments d'une douleur contenue, déposer sur deux tombes à peine fermées le tribut de nos regrets, de notre humble admiration, de notre profond respect et de notre vive reconnaissance.

Deux hommes, unis par les liens d'une forte amitié et d'une estime réciproque, par la communauté de vues et de sentiments, doués, tous les deux, d'une haute intelligence, ou plutôt du même génie, Son Eminence le cardinal Alexandre Franchi, ex-préfet de la Propagande et secrétaire d'Etat de Léon XIII, glorieusement régnant, et Son Excellence Mgr George Conroy, évêque d'Ardagh et Clonmacnoise, délégué apostolique au Canada, viennent de mourir, à quelques jours d'intervalle *, l'un dans la ville éternelle, aux côtés du souverain pontife, l'autre dans une île obscure de l'Amérique, mais tous les deux à leur poste, en apôtres, au service de l'Eglise.

Il y a des coups qui étonnent par leur soudaineté presque autant que par leur éclat. Qui eût dit, il y a trente jours, la veille même de leur mort, que ces deux hommes dussent partir sitôt, et se suivre de si près? Hélas! on a peine à se le persuader

* Son Eminence le cardinal Franchi est décédé le 1^{er} août, et Son Excellence Mgr Conroy, le 4 du même mois.

encore aujourd'hui. Ils étaient dans la vigueur de l'âge, pleins de vie et d'espérances : le premier au faite du pouvoir, le second engagé dans l'exercice d'une mission dont l'auguste chef de l'Eglise successeur de Pie IX venait de ratifier les actes en la confirmant ; le monde retentissait du bruit de leur nom ; une grande carrière s'ouvrait devant eux, — carrière pleine de labeurs, il est vrai, mais quand une âme est fortement trempée, elle ne compte pas les obstacles, ne les mesure point : elle les brave ; — et voilà que tout à coup, lorsque rien ne l'a fait prévoir, ils tombent au milieu de leurs travaux commencés et de leur gloire qui s'élève. Ils avaient assez fait. Dieu ne leur en demanda pas davantage ; mais les hommes parmi lesquels ils ont si généreusement travaillé ne sauraient oublier, ni leur nom, ni leurs paroles, ni leurs œuvres, ni les traces qu'ils ont tous les deux fortement imprimées, quoique sur un sol différent, dans le vaste champ du Père de famille, sur la terre donnée au Fils pour héritage.

Dieu se sert des hommes, mais il n'en a pas besoin ; et il les brise quelquefois au moment le plus solennel de leur vie, quand on s'est déjà persuadé de la nécessité de leur présence, ou qu'on en est venu à croire qu'ils ne disparaîtraient jamais.

Nous avons été naguère solennellement avertis de cette vérité Qui, autant que Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, semblait nécessaire à l'Eglise et au monde ? Et cependant, comme on l'a dit plus d'une fois, et comme l'écrivait Mgr l'archevêque de Québec, n'est-il pas vrai que Dieu l'appela au fort même de la tempête qu'il était seul, croyait-on, capable de maîtriser ? « La tempête est à son comble, et voilà que, juste au moment le plus critique, l'habile pilote qui conduisait le vaisseau disparaît * . »

Pourquoi donc s'étonner aujourd'hui de la mort soudaine des deux prélats que nous regrettons ? Il n'y a pas de serviteur au-dessus du maître : *non est servus supra magistrum*.

Les noms du cardinal Franchi et de Mgr Conroy sont désormais trop intimement liés à l'histoire de notre pays, pour qu'il nous soit permis de borner nos discours à des réflexions générales ou à l'expression de nos regrets. Ces deux hommes nous appartiennent, en quelque sorte ; ils nous ont donné une large

* Mandement du 7 février 1878.

part de leur sollicitude; ils ont édifié sur le sol généreux de la patrie, et planté; si Dieu, comme nous l'espérons, donne à l'œuvre de leurs mains l'accroissement dont il est seul maître, nous leur devons, après lui, les jours meilleurs que nous réserve l'avenir.

Ces deux prélats, que la science, la foi et le dévouement à l'Eglise devaient rapprocher si singulièrement dans la vie comme dans la mort, naquirent à quelques années d'intervalle: l'Eme Franchi, le 25 juin 1819; Mgr Conroy, le 1^{er} janvier 1833; tous les deux d'une famille bourgeoise; l'un à Rome, au cœur de ce beau pays d'Italie, patrie des poètes, des savants, des hommes d'Etat et des saints, centre de la catholicité, cité des papes, successeurs de Pierre; l'autre dans l'île des savants et des saints, l'héroïque Irlande*, confirmée dans la foi par un long et généreux martyre.

Alexandre Franchi fit ses études au Séminaire romain.

Qui ne connaît ces vieilles et nobles institutions de Rome? Bâties en granit, sévères dans leur architecture, remontant, à travers les siècles, jusqu'aux monuments scientifiques des temps reculés, créées et protégées par les papes, participant dans une large mesure à la solidité de l'Eglise fondée sur le roc, ces institutions, de quelque nom qu'on les appelle, Université romaine, Séminaire romain, Collège romain, sont restées, dans nos temps légers et futiles, des foyers de science solide et de douce piété. On y a conservé les traditions scientifiques des âges. Dans ces sanctuaires, scrupuleusement gardés, nulle fausse doctrine n'a jamais pénétré, nulle innovation n'a trouvé de faveur qu'après une épreuve longue et minutieuse. Il y a une tradition à Rome. On n'y a pas, comme en France, en Allemagne et autres pays réputés savants, malheureusement rompu avec la sagesse des siècles. Les écoles théologiques et philosophiques de la Ville éternelle sont aujourd'hui ce qu'étaient dans leurs beaux jours

* Tous les journaux canadiens qui ont parlé de Mgr Conroy le font naître à Dundalk. C'est une erreur: il est né à Dromiskin, comté de Louth. Lors de son pèlerinage à Rome, en 1877, le vénérable curé de St-Patrice de Montréal, M. l'abbé Dowd, se rendit à Dromiskin et alla faire visite, dans la maison même où il naquit, au père et à la mère de l'illustre prélat, qui avait servi sa messe, trente ans auparavant, à Dromiskin, dans une maison qui portait le nom de *White House*. Le vénérable vieillard est cloué sur son fauteuil par les infirmités, mais sa digne femme paraît encore relativement fraîche et vigoureuse. En les quittant, M. Dowd leur demanda s'ils avaient quelque chose à faire dire à l'évêque: «Dites-lui qu'il revienne, s'écrièrent-ils ensemble, qu'il revienne!»

les grandes universités de Paris, de Bologne, de Salamanque, de Padoue, de Pérouse : des centres de lumière *. Après trois siècles d'errements, la France et les pays qui s'inspirèrent de sa pensée ne voient rien autre chose à faire, que de revenir aux doctrines séculaires dont la ville des papes a su conserver le précieux dépôt.

L'éducation du jeune Franchi fut donc forte et solide. Doué d'un talent supérieur, il sut non-seulement profiter des leçons de ses maîtres, mais encore surpasser tous ses rivaux. Esprit vif, comme tous les italiens, solide comme un romain, rien ne l'embarrassait.

A vingt-deux ans il était docteur, et soutenait avec honneur un *acte public* †.

Pendant ce temps là, le jeune Conroy recevait les premiers principes de l'éducation maternelle, les plus précieux de tous ; et bientôt, ses études littéraires terminées avec éclat, il prenait le chemin de Rome, pour y faire son cours de philosophie et de théologie. C'était en 1850. Le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, occupait alors le siège d'Armagh. La profonde érudition, la sainteté, le zèle et l'énergie du grand cardinal irlandais

* Toutes ces universités, et beaucoup d'autres que nous pourrions nommer, ont été singulièrement favorisées et protégées par les Pontifes romains : celle de Paris, par Innocent III, Martin IV et Honorius IV ; celle de Bologne, par Innocent IV ; celle de Salamanque, par Alexandre IV ; celle de Padoue, par Urbain IV et Urbain V ; celle de Pérouse, par Clément V.

† M. L.-H. Paquet, à ce propos, s'exprimait ainsi, lors de l'ouverture solennelle des cours de l'université Laval, le 8 octobre 1877 : « Ce qu'on appelle *acte public*, à Rome, n'est pas chose facile. Le jeune séminariste qui ose l'aborder doit s'être nourri des études les plus fortes, et avoir été formé par des maîtres savants et expérimentés. Il a besoin de posséder à fond les questions importantes de la théologie, la première, la plus étendue, la plus difficile de toutes les sciences, celle à laquelle les autres se rapportent, comme les différentes parties d'un édifice bien proportionné convergent vers le dôme superbe qui les résume et les domine. Il lui faut encore une connaissance approfondie, bien raisonnée, de la philosophie intellectuelle, cette noble servante de la théologie ; il lui faut être au courant de toutes les difficultés, des mille objections qu'un habile argumentateur peut tirer de l'Écriture sainte, des saints Pères, de l'histoire de l'Église, des découvertes de la science ; et, outre cette somme de connaissances, assurément considérable pour une tête de vingt-deux ou vingt-trois ans, avoir assez d'assurance et de sang-froid pour envisager sans trembler un auditoire composé de cardinaux, d'évêques, de prélats de toutes robes, de maîtres dans la science sacrée, assez de facilité d'élocution, de présence d'esprit, de pratique de l'escrime scolastique, pour pouvoir, sur le champ et sans broncher, répondre d'une manière claire et précise à des objections présentées avec adresse, et distinguer tout de suite le vrai du faux, l'or véritable du clinquant sans valeur, dans des arguments subtils, étudiés, artificieux. »

sont bien connus. Il excelle, comme on le sait aussi, à discerner les caractères. C'est ce don précieux, si nécessaire pour gouverner les hommes, qui a réuni autour de sa personne les hommes les plus savants et les plus estimables de l'église d'Irlande. Il n'eut pas de peine à distinguer le génie naissant du jeune Conroy, et ce fut lui qui l'envoya à Rome. Pendant sept ans, le jeune homme poursuivit ses études à la Propagande; il s'y distingua, non-seulement par les talents les plus brillants, mais encore par ces qualités qui gagnent à la fois le cœur et l'estime des hommes. A la fin de ses études, il fut décoré de la médaille d'or en droit canon et en théologie. Il était ordonné prêtre en 1857, et reprenait le chemin de sa terre natale.

Si l'on en peut juger par les commencements, une brillante carrière s'ouvrait successivement devant les deux jeunes ecclésiastiques.

Il en fut ainsi, en effet.

La Providence voulait que celle de l'un fût à peu près semblable à celle de l'autre; mais elles sont toutes les deux trop remplies, pour qu'il nous soit possible de les exposer parallèlement.

Du reste, M. l'abbé L. - H. Pâquet a tracé, de main de maître, une partie de celle de l'Eme Franchi, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ses paroles :

« Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Grégoire XVI, prit le jeune lévite sous sa protection et l'attacha à la secrétairerie des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, en même temps qu'on lui confiait la chaire de philosophie dans ce même Séminaire romain, théâtre de ses premières armes et de ses premiers triomphes. Ordonné prêtre peu de temps après, il passa d'abord comme *minutante* à la secrétairerie d'Etat, puis à la chaire de diplomatie sacrée dans l'Académie des jeunes ecclésiastiques nobles, ainsi que d'histoire sacrée à l'Université romaine.

« Comme on le voit, la carrière du futur cardinal se faisait rapidement. L'année 1853 le trouve déjà en Espagne, en qualité de chargé d'affaires du Saint-Siège, pour y remplacer le nonce apostolique, Mgr Brunelli, qui venait d'être élevé à l'honneur de la pourpre. Il garda cette nonciature deux années, ces deux fameuses années d'agitation pour l'Espagne, d'épreuves pour l'Eglise, restées célèbres dans l'histoire. Il déploya, pendant toute cette difficile mission, un talent et une finesse diplomatiques hors ligne. Ce fut pendant cette mission près de la cour espa-

gnole qu'il reçut, le premier de tous, la décoration que vous voyez briller sur sa poitrine, décoration qui fut fondée par la reine Isabelle, à l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

« De retour à Rome, en 1855, lorsque les événements survenus dans la péninsule forcèrent le Saint-Siège à rompre toute relation avec le gouvernement espagnol, il fut nommé prélat domestique, référendaire de l'une et l'autre Segnatura, et finalement archevêque de Thessalonique dans le consistoire du 19 juin 1856, le Saint-Père lui-même ayant voulu le sacrer de ses mains.

« Depuis le mois d'août de cette année 1856, jusqu'à 1868, nous le voyons successivement internonce en Toscane, compagnon de voyage du Saint-Père dans cette visite triomphale qu'il fit aux Légations, visite qui mit à nu l'hypocrisie et les mensonges intéressés du trop fameux comte de Cavour, et, à la suite de la conspiration qui renversa de son trône le grand duc de Toscane, chargé de la secrétairerie d'Etat des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, office qu'il garda jusqu'à ce qu'en 1868 il reprit son poste près de la cour royale d'Espagne, cette fois en qualité de nonce apostolique. Il revint de cette mission, marquée par d'importants travaux, pour assister au concile œcuménique du Vatican, auquel il prit une part considérable, comme membre et secrétaire de la commission spéciale nommée par Sa Sainteté pour la réception et l'examen des *postulata* des évêques.

« En 1871, tout en gardant le titre de nonce apostolique d'Espagne, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire près la Sublime Porte, pour régler la question arménienne. Dans cette nouvelle et délicate mission, il fut comblé d'honneur par le souverain et ses ministres, et il sut soutenir sa grande réputation d'homme aussi zélé que prudent et sage. Sa diplomatie et son esprit de conciliation avaient aplani et surmonté toute les difficultés. Malheureusement pour la cause des catholiques arméniens, le gouvernement turc, manquant à la foi jurée, ne crut pas devoir maintenir les déclarations et les engagements consignés dans les actes officiels de l'empire.

« Mgr Franchi fut chargé de plusieurs autres missions spéciales et même secrètes, jusqu'à ce que, dans le consistoire du 22 décembre 1873, le Saint-Père daigna le créer cardinal de la sainte Eglise romaine, en lui assignant le titre de Sainte-Marie *in Trastevere*. Au mois de mars de l'année suivante, il fut nommé préfet général de la sacrée congrégation de la Propagande, recevant par là même la charge la plus considérable dont le Saint-Père puisse disposer, puisque sur la Propagande pèse, pour ainsi dire, tout le poids du monde chrétien, et que des partiés les plus lointaines de l'univers, quelles que soient les difficultés qui surgissent ou les questions qui s'élèvent, il faut recourir à la sagesse et aux lumières de cette congrégation. »

Quelque important et honorable que fût dès lors son rôle dans la sainte Eglise, le cardinal Franchi ne devait pas s'arrêter là : il allait monter, monter encore.

Le grand pape Pie IX, qui lui avait accordé toute sa confiance, partait de ce monde le 7 février 1878. Au conclave, qui eut lieu pour l'élection de son successeur, l'éminent cardinal fut celui qui, après le pape aujourd'hui régnant, réunit le plus grand nombre de voix.

Peu de jours après son élévation à la chaire de S. Pierre, Léon XIII l'appela aux fonctions si importantes et si délicates de secrétaire d'Etat, en remplacement du cardinal Simeoni.

De son côté le jeune prêtre irlandais, poursuivait fidèlement sa mission, quoique sur un théâtre moins élevé. A son retour de Rome, on lui confia une chaire dans la célèbre institution de *All Hallows*. Il y enseigna pendant neuf ans, et l'on trouve aujourd'hui ses élèves dans presque tous les pays du monde. Il en a revu quelques-uns jusque dans l'île écartée où la Providence avait décrété qu'il vint mourir.

De *All Hallows*, l'abbé Conroy fut transféré au collège de *Holy Cross*, pour y occuper la chaire de théologie morale. Le président de cette noble institution était alors Mgr Power, évêque de St-Jean de Terre-neuve, qui, devenu l'ami intime du futur délégué apostolique, devait un jour le recevoir triomphalement dans sa ville épiscopale, puis, après l'avoir possédé quelques jours, recueillir son dernier soupir, prier sur sa tombe, et l'accompagner sur le vaste océan jusqu'à sa dernière demeure *.

Les six années que Mgr Conroy passa à *Holy Cross* furent des années bien remplies. Mgr Power lui-même rend témoignage de sa science profonde, de son esprit d'ordre, de son amour pour le travail, de son aménité de caractère, de son dévouement pour ses élèves, de sa politesse, de la grâce de ses manières, de sa gaieté, de ses vertus, de sa noblesse de sentiments, de cette connaissance des hommes et des choses, qui jetaient, comme un rayon de génie sur ses discours, ses écrits et ses actes.

En 1866, il devint secrétaire privé du cardinal Cullen.

* Le grand évêque doit être inhumé dans la cathédrale d'Ardagh. Mgr Power et son secrétaire, M. J. Ryan, ont pris passage, jeudi, huit août, sur le *Caspian*, qui transporte en Irlande ses restes mortels. M. Ryan était un des élèves de Mgr Conroy à *All Hallows*.

Trois ans après, l'archevêque d'Armagh demanda un coadjuteur, mais le jour où le clergé de l'archidiocèse se réunissait sous la présidence de l'évêque de Newry, doyen des suffragants de la province, pour procéder à l'élection, l'archevêque mourut. Probablement, le choix de l'assemblée fût tombé sur l'abbé Conroy, si l'élection eût eu lieu. C'était là du moins l'opinion générale. L'année suivante, l'évêque d'Ardagh et Clonmacnoise, revenant du concile du Vatican, mourut à Paris, et l'abbé Conroy fut immédiatement élu pour lui succéder*.

Il fut sacré le 11 avril 1871.

A la tête d'un vaste diocèse, qui embrasse plusieurs comtés de l'Irlande †, Mgr Conroy eut encore à remplir, jusqu'au moment de son départ pour l'Amérique, l'importante charge de secrétaire des assemblées et des synodes des évêques d'Irlande. C'est lui qui donnait aux actes, aux résolutions, aux décrets de ce vénérable corps, la forme sous laquelle ils étaient présentés au public.

Il n'y a pas encore longtemps, les évêques d'Irlande s'assemblaient à Maynooth, pour protester en commun contre les doctrines matérialistes de Tyndall, lesquelles, depuis son fameux discours de Glasgow, semblaient prendre un certain empire sur l'esprit du peuple. L'évêque Conroy fut, à l'unanimité, choisi pour rédiger la lettre pastorale. Cette lettre, solennellement adressée à tous les catholiques d'Irlande, fut lue par des milliers de personnes; catholiques et protestants, sans distinction, y reconnurent l'œuvre d'un maître. Elégance, énergie de style, profondeur de pensée, science, érudition, le tout ennobli par l'onction de la plus ardente charité, rien n'y manquait. La contagion du mal disparut, et les indécis, comme Procter, par exemple, tirés de leur folle théorie du juste milieu entre les vaines spéculations de la science et les doctrines de l'Eglise, furent contraints de faire leur choix entre Jésus-Christ et Bélial.

La question d'éducation, la plus importante, à coup sûr, qui ait agité l'opinion publique en Irlande depuis l'émancipation, trouva dans le successeur de saint Mel son plus habile interprète.

* C'est une coïncidence assez remarquable, que les deux derniers évêques d'Ardagh sont morts à l'étranger.

† Le diocèse d'Ardagh comprend presque tout le comté de Longford, et une portion de celui de Leitrim, ceux de King, de Cavan, de Sligo, de Westmeath et de Roscommon.

C'est lui qui conçut le plan d'éducation intermédiaire, adopté par le gouvernement impérial. Lord Cairns, chancelier du ministère Beaconsfield, introduisit la mesure à la Chambre des Lords. Rien ne prouve mieux la supériorité d'intelligence, le tact exquis et le talent diplomatique de Mgr Conroy, que cette victoire gagnée sur un gouvernement comme celui-là, et ce triomphe remporté sur un homme aussi opposé à ses vues hardies et originales que l'était d'abord lord Cairns. Nulle mesure n'a eu pareil succès ; aucune n'a donné plus entière satisfaction à toutes les différentes dénominations religieuses.

Pendant qu'il dressait le plan du nouveau système d'éducation et qu'il négociait avec les ministres, certaines difficultés, d'un caractère sérieux, s'était élevées à Constantinople, et la cour de Rome crut nécessaire d'y envoyer un délégué. Mgr Conroy fut tout de suite choisi pour remplir cette délicate mission, et ce ne fut qu'aux pressantes sollicitations de l'épiscopat d'Irlande, et en considération de l'importance des affaires qui occupaient alors l'illustre prélat, que le Saint-Siège crut devoir se désister et lui laisser la liberté de mener lui-même son œuvre à bonne fin.

Dieu lui réservait une autre mission, aussi importante, et plus laborieuse, peut-être, que celle qu'il eût eu à remplir auprès du Sultan.

S. E. le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, fatigué des appels qui lui arrivaient continuellement du Canada, et instruit de nos tristes divisions, résolut d'opposer au mal un remède efficace. S. E. se rendit en Irlande, pour en conférer avec le cardinal Cullen, dont l'expérience ne pouvait manquer de lui être utile. D'accord tous les deux sur le fond de la question, il ne s'agissait plus que de choisir l'homme capable de seconder leurs vues. Plusieurs noms furent prononcés. Nous croyons que celui de Mgr Howard, aujourd'hui cardinal, fut du nombre. Mais le choix tomba définitivement sur l'illustre évêque d'Ardagh et Clonmacnoisc. En conséquence, dès le mois de février 1877, Mgr Conroy fut appelé à Rome, et, dans une longue série de conférences sur les matières de la plus grave importance, le Saint-Père reconnut par lui-même ses hautes aptitudes. Aussi, dès le mois d'avril 1877, Mgr Conroy laissait l'Irlande pour le Canada.

Il arrivait à Halifax le 17 mai, à Québec le 24.

Tout le monde connaît ce qu'il a fait au milieu de nous. Du reste, il ne s'agit pas, pour le moment, d'apprécier l'importance et le succès de sa mission au Canada.

Nous nous contenterons de dire, pour compléter ces détails purement historiques, qu'au commencement de cette année, Mgr Conroy, qui avait accompli une grande partie de son œuvre au Canada, fut envoyé en mission spéciale aux Etats-Unis, et qu'il dut se rendre jusqu'à San Francisco.

Peut-être ne sait-on pas, généralement, que Léon XIII, qui avait déjà confirmé la mission de Mgr Conroy comme délégué apostolique au Canada, songeait à lui donner le même titre pour les Etats-Unis, et à lui assigner une résidence permanente dans cette contrée. Cependant nous avons la meilleure autorité pour dire qu'il en était ainsi. On sentait, à Rome, la nécessité d'une pareille mission. Pas moins de treize appels, venus de différents diocèses, furent portés devant le délégué durant son court séjour aux Etats-Unis, appels qu'il n'avait pas pouvoir de recevoir, puisqu'il n'était là qu'en mission spéciale. Rome est fatigué de ce courant interminable d'appels qui lui arrive de l'Amérique, et on est déterminé, si nous en croyons des témoignages très-respectables, à opposer à ce mal un remède prompt et efficace.

Quoi qu'il en soit, Mgr Conroy revint au Canada pour assister au concile provincial qui s'ouvrit le 19 mai dernier. Depuis lors jusqu'à son arrivée à St-Jean de Terre-Neuve, il voyagea jour et nuit, sans laisser de repos ni à son corps, ni à son esprit. Le jour de la Fête-Dieu, il posa la première pierre de la nouvelle église de Chatham, et après la cérémonie, faite en plein air, il fut obligé de se rendre de nuit à Halifax. Le 25 juin, il laissait Halifax pour Terre-Neuve, où il arriva le 27.

Nous laissons maintenant la parole aux autres :

« C'est le 23 (juillet) que l'Eme secrétaire d'Etat commença à se sentir un peu incommodé : il ne reçut personne de toute la journée ; le lendemain, il allait mieux et voulut faire sa promenade habituelle en voiture, en sortant de *Porta del Popolo* et en rentrant par *Porta Cavalleggeri*. La pluie était tombée dans la journée : la terre trempée donnait son tribut ordinaire en cette saison d'effluves insalubres. Le cardinal se trouva mal la nuit suivante, mais le lendemain il y eut du mieux, qui laissait espérer que tout serait terminé, grâce à l'administration énergique de la quinine : on pensait au changement d'air, comme traitement de convalescence. Il était décidé, ainsi que je vous l'ai dit, que le cardinal irait à Montecatini.

« Tout à coup l'état de l'illustre malade empira à tel point que le Saint-Père voulut être informé de toutes les phases de la maladie par le docteur Valentini, médecin en second de Sa Sainteté, qu'il fit appeler auprès de lui. Après cet entretien, le pape se fit annoncer chez le cardinal et eut avec lui une touchante entrevue, qui arracha les larmes au malade, et qui se termina par la bénédiction apostolique, que Son Eminence reçut avec une grande onction. Peu d'instants après, Mgr Marinelli, sacriste de Sa Sainteté et curé des palais apostoliques, administra le sacrement du viatique au cardinal.

« Le corps des cardinaux, la diplomatie accréditée au Vatican et l'aristocratie romaine ont témoigné d'un très-grand intérêt pour l'illustre souffrant. Le pieux cardinal Bilio est allé souvent près de son lit.

« Les espérances que l'on avait conçues dans la matinée d'hier ne se sont malheureusement pas réalisées. La maladie a pris tout à coup dans la soirée un caractère des plus alarmants et bientôt l'on perdit tout espoir. Vers les neuf heures et demie, Son Eminence désira se lever et, soutenu par les personnes qui l'entouraient de leurs soins affectueux, il avait déjà commencé à descendre du lit, lorsqu'il fut pris d'une syncope si grave qu'on crut qu'il avait trépassé. Cependant, grâce au secours de l'art, il put revenir à lui, mais ses paroles rares et entrecoupées témoignaient trop manifestement que la vie s'en allait. On lui administra l'extrême-onction ; le pape lui apporta sa bénédiction, tandis que tous les assistants priaient et répandaient des larmes.

« Bientôt après, sa respiration devenant de plus en plus pénible, le cardinal, qui a conservé jusqu'aux derniers moments toute la lucidité de son intelligence, croisa les mains sur sa poitrine dans l'attitude d'une humble prière, et prononça ces paroles : *Que la volonté de Dieu soit faite !* Il entra aussitôt dans une paisible agonie, et, à onze heures vingt-quatre minutes, son âme était aux pieds du Seigneur.

« La mort prématurée du cardinal Franchi est un véritable deuil pour toute l'Eglise. Sa vie peut être considérée comme une série non interrompue de services rendus au Saint-Siège, auquel il avait consacré tous les dons de sa haute intelligence *.

« Les obsèques solennelles de l'illustre et tant regretté cardinal ont eu lieu ce matin, à dix heures, dans la basilique de Sainte-Marie *in Trastevere*, qui était l'église de son titre cardinalice. La basilique était somptueusement parée de tentures noires frangées d'or. Au milieu s'élevait un riche catafalque entouré de plus de cent flambeaux, posés sur de grands chandeliers en fer. Quatre laquais, vêtus de noir, dits *giognoni*, se tenaient debout à côté d'autant de drapeaux funèbres aux armes de Son Eminence, placés aux angles du catafalque, au bas duquel était suspendu le chapeau rouge à cinq rangs de glands.

* *Univ.ers*, 7 août 1878.

Tout autour étaient disposées des banquettes couvertes de draperies noires, sur lesquelles ont pris place Mgr le majordome, Mgr le maître de chambre, trois camériers participants, quatre camériers de cape et d'épée en tenue de service, le grand écuyer, le colonel de la garde suisse, le prince Massimo, deux chevaliers de Malte, et un grand nombre d'évêques et de prélats.

« Dans les tribunes spéciales, on remarquait tous les ambassadeurs et ministres accrédités auprès du Vatican, avec tous les secrétaires et attachés de chaque ambassade et légations respectives, tous les officiers de la secrétairerie d'Etat, et beaucoup de dames du corps diplomatique et du patriciat romain.

« On remarquait encore dans les nefs latérales de gauche et de droite les élèves des séminaires étrangers, ceux du collège de la Propagande, ceux des séminaires Pie et Romain, et un grand nombre de personnes attachées au service du Vatican ou amies de l'illustre défunt.

« La tribune en face de l'orgue était occupée par Leurs Eminences les cardinaux Di Pietro, Simeoni, de Luca, Borromeo, Nina, Pitra, Bilio, Mertel, Sacconi et Randi. Mgr le sacriste, assisté des chanoines et bénéficiers de la Basilique, a pontifié; la messe a été chantée par les chœurs de la chapelle Sixtine.

« L'absoute a été donnée par S. E. le doyen du Sacré Collège, le cardinal Di Pietro.

« La cérémonie était d'autant plus émouvante, qu'une foule immense remplissait toute la basilique, et qu'on voyait des larmes dans tous les yeux.

« La perte de l'illustre secrétaire d'Etat du Pape Léon XIII a fait naître d'unanimes regrets, et toute la presse, même libérale, a été unanime à rendre hommage à ses talents hors ligne et à ses hautes vertus. On peut dire sans exagération que la mort du regretté cardinal Franchi est devenue un vrai deuil public; la douleur immense qu'elle a partout causée explique ce fait que beaucoup ne peuvent encore aujourd'hui se résoudre à la croire naturelle; on entend circuler à ce sujet dans la foule les plus étranges propos.

« Notre Saint-Père le Pape est demeuré plongé depuis lors dans la plus profonde désolation. Toutes les audiences ont été suspendues, et Sa Sainteté n'a voulu recevoir que les cardinaux avec lesquels elle avait à conférer sur les graves intérêts de l'Eglise.»

D'un autre côté, on recevait de Terre-neuve les détails suivants sur les derniers jours de Mgr Conroy :

« Il y avait à peine douze jours que Mgr Conroy était à Saint-Jean de Terre-neuve lorsqu'il fut pris d'une congestion de poumons qui faillit lui être fatale. Grâce cependant à l'habileté de ses médecins et aux soins assidus des bonnes Sœurs de la Merci, la maladie fut vaincue. Les forces revinrent si rapidement que le dimanche (4 août), les médecins déclarèrent l'illustre malade sauvé de tout danger, et capable d'entreprendre bientôt la traver-

sée de l'Océan. Le coup qui suivit fut terrible autant qu'il était imprévu. Vers 6h. p. m. de ce même jour, Mgr le délégué voulut quitter son fauteuil pour marcher. Il fit un pas ou deux et s'affaissa soudain, saisi d'une forte douleur au cœur, qui en moins d'une demi-heure devait lui causer la mort. Il reçut en grande hâte les derniers sacrements de l'Eglise, et expira en disant : « Acceptez, ô mon Dieu, le sacrifice de ma vie ! »

« Le corps fut d'abord exposé dans une des grandes salles de l'Evêché, transformée en chapelle ardente ; puis transporté de là, le lendemain, à la cathédrale, où chaque jour il y eut un service solennel pour le repos de l'âme du regretté défunt.

« Le jeudi, 8 août, la cérémonie funèbre fut la plus imposante qu'on ait jamais vue à St-Jean. Le service fut chanté par le révérend M. Forristal, et Mgr l'évêque de St-Jean prononça l'oraison funèbre.

« Les restes mortels de Mgr Conroy furent tout le jour l'objet de la plus touchante vénération de la part des fidèles, qui littéralement couvrirent son tombeau de couronnes et de fleurs. Au signal de l'arrivée du steamer, il se forma une immense procession, qui suivit le convoi funèbre jusqu'au quai du *Caspian*, partant pour l'Europe le soir même.

« S. G. Mgr Power ne voulut point sitôt se séparer de son ami de cœur ; il s'embarqua avec lui et accompagna le corps jusqu'au lieu même de la sépulture, dans la cathédrale d'Ardagh, en Irlande.»

— *A continuer.*

L'ABBÉ T.-A. CHANDONNET.

OUVRAGES REÇUS

Nous avons reçu plusieurs ouvrages : *Maret, duc de Bassano*, par BARON ERNOUF, Paris, G. CHARPENTIER, éditeur, 1878, le *Catéchisme politique* par B.-A. T. DE MONTIGNY, ainsi que *The heavenly bodies and what moves them*, par DUGALD McDONALD, etc. Faute d'espace, nous en remettons l'étude au numéro prochain.

UN MOT A NOS ABONNÉS

Nos abonnés et les amis de la *Revue de Montréal* apprendront peut-être avec plaisir que nous avons fait l'acquisition d'un matériel neuf et complet, et que nous pouvons éditer les ouvrages que l'on voudrait bien nous confier.

Le *Souvenir de Pie IX*, qui est sous presse, contiendra plusieurs discours qui n'ont pas été publiés par les journaux.

Nous croyons aussi devoir publier en brochure les adresses présentées à Mgr Conroy et les réponses qu'il y a faites. Tout le monde voudra conserver ces précieux documents. Prix : 15 cts.

On verra aussi que, désormais, l'abonnement à notre *Revue* courra de janvier à janvier, de sorte que nous n'inscrivons plus les noms de ceux qui ne voudraient la recevoir que durant six mois. Il est entendu que tout nouvel abonné qui se présente dans le cours de l'année recevra les numéros parus depuis janvier, et qu'il paiera le prix de l'année : \$3.00.

Enfin — on nous permettra d'y revenir — l'abonnement à la *Revue de Montréal* est payable d'avance, ce que quelques-uns de nos abonnés semblent oublier.